





Inondation du 22/07/2016



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

AUDUN-LE-TICHE





SOMMAIRE

I. GENERALITES	<i>I-4</i>
1. Définitions	I-5
2. Les textes juridiques	
3. LA PLACE DU PCS DANS LES DOCUMENTS DE PREVENTION	I-6
4. COMMENT CONSTRUIRE UN PCS ?	I-6
5. LIENS AVEC D'AUTRES PLANS	
6. ORGANISATION DE LA CELLULE DE CRISE	I-7
II. ORGANISATION DU PCS	II-9
1. Déclenchement du plan communal de sauvegarde	
2. Organisation du plan communal de sauvegarde	II-11
III. FICHES GUIDES	<i>III-12</i>
1. la cellule de crise	III-13
a- Composition	III-13
b- Fiche réflexe Directeur des Opérations de Secours	III-14
c- Fiche réflexe cellule opération	III-16
d- Fiche réflexe cellule communication	III-17
2. Les moyens	III-18
a- les moyens pour la cellule de crise	III-18
b- les moyens pour les sinistrés	
3. Annuaires	
a- Lieux à alerter	III-21
b- Annuaire de crise	
c- Annuaire d'urgence	III-28
IV. FICHES ACTION	IV-29
1. FICHE REFLEXE - ENCOMBREMENT - VOIE PUBLIQUE	IV-30
2. FICHE REFLEXE - POLLUTION	IV-31
3. <u>FICHE REFLEXE - INCENDIE</u>	IV-32
4. FICHE REFLEXE - ACCIDENT DE TRANSPORT	IV-33
5. FICHE REFLEXE - MOUVEMENT DE TERRAIN	IV-34
6. FICHE REFLEXE - TMD	IV-37
7. FICHE REFLEXE - NUCLEAIRE	IV-44
8. <u>FICHE REFLEXE - TEMPETE</u>	IV-47



9.	FICHE REFLEXE - CANICULE	_ IV-49
10.	FICHE REFLEXE - RISQUE DE PANDEMIE	_ IV-50
11.	FICHE REFLEXE - CHAPELLE ARDENTE	_ IV-51
v. M	ODELES	_ <i>V-52</i>
1.	Fiches DOS	V-53
•	a - Analyse de la situation	
•	b - Traitement	V-54
•	c - Alerte des cellules	V-55
•	d - Main courante et tableaux de bord	
•	e - Activation / Désactivation de la cellule de crise	
•	f - Suivi / Compte-rendu de missions	
•	g - Fiche d'appel téléphonique	
•	i - Le Centre d'Accueil et de REgroupement (C.A.RE) - Organisation de soutien des populations	
•	j — Centre d'Accueil et de REgroupement - Lieu d'implantation	
•	k - Recensement des populations accueillies au C.A.RE	
2.	Arrêté de réquisition + Suivi des moyens réquisitionnés	V-65
3.	Adoption du PCS	V-66
4.	Arrêté portant restriction d'usage de l'eau distribuée	V-67
5 .	Arrêté d'interdiction de circuler (suite à des mouvements de terrain)	V-68
6.	Procédure de mise en service de la sirène	V-69
7.	Modèle de message d'alerte risque de nuage toxique - Confinement	V-70
8.	Modèle de message d'alerte risque d'explosion - Evacuation	V-71
9.	Modèle de messages d'alerte risque inondation - Message Type d'évacuation 1	
10.	Modèle de messages d'alerte risque inondation - Message Type d'évacuation 2	V-73
11.	Elaboration d'un communiqué de presse	V-74
12.	FICHE D'OBSERVATION D'EXERCICE	V-75
13.	GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS	V-76
14.	DIFFUSION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V-77
15.	MODIFICATIONS APPORTÉES AU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	V-78
VI. A	NNUAIRE DE CRISE	VI-79



I. GENERALITES



I.GENERALITES

1. Définitions

Le Plan Communal de Sauvegarde, élaboré à l'initiative du Maire, vise à organiser ses pouvoirs de police lorsqu'un risque majeur survient.

Le Plan Communal de Sauvegarde doit permettre d'assurer l'information de la population, d'organiser si nécessaire des évacuations, de gérer l'accueil des personnes sinistrées en prévoyant, dans l'urgence et avec le plus de précision possible une répartition des tâches entre les différents acteurs.

A l'issue de son élaboration ou d'une révision, le Plan Communal de Sauvegarde fait l'objet d'un arrêté pris par le Maire de la commune. Il est transmis par le Maire au préfet du département.

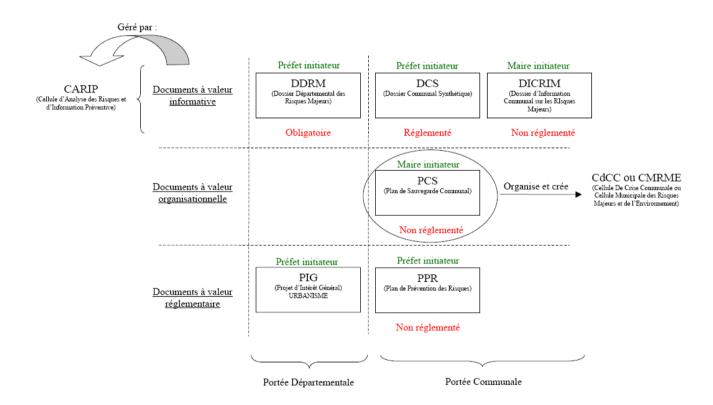
2.Les textes juridiques

- <u>Loi n°2004-811 du 13 août 2004</u> de modernisation de la sécurité civile, notamment les titres Ier et II et les décrets d'application,
- n°2005-1269 du 12 octobre 2005 relatif au code d'alerte national et aux obligations des services radio et de télévision et des détenteurs de tout autre moyen de communication au public,
- n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde pris pour application de l'article 13 de la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,
- n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC et pris pour l'application de l'article
 14 de la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,
- n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l'article 15 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile,
- Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages et les décrets d'application,
- n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,
- n° 2005-233 du 14 mars 2005 du 14 mars 2005 pris pour l'application de l'article L. 563-3 du code de l'environnement et relatif à l'établissement des repères de crues,
- Article L.125-2 sur le droit à l'information du Code de l'environnement,
- Articles L.1424-3, L.1424-4, L.2211-1, L.2212-2, L.2212-4 et L.2215-1 du Code général des collectivités territoriales,
- <u>Décret n° 90-918 du 11 octobre 1990</u> relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques pris en application de l'article L.125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004 (intégré dans le code de l'environnement article R 125-9 à R 125-14),



- <u>Décret n° 2005-542 du 19 mai 2005</u> relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale.
- <u>Circulaire ministérielle INTE 0500080C du 12 août 2005</u> relative aux réserves communales de sécurité civile.
- <u>Courrier du Préfet de la Moselle en date du 5/2/2019</u> concernant l'inscription de la commune dans le Plan Particulier d'Intervention du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (C.N.P.E.) EDF de Cattenom

3.LA PLACE DU PCS DANS LES DOCUMENTS DE PREVENTION



4. COMMENT CONSTRUIRE UN PCS ?

- Les risques majeurs encourus :
 - ✓ Les risques naturels
 - √ Les risques technologiques
 - ✓ Zones concernées identifiées sur un plan
 - √ Évaluation du nombre de personnes concernées
- Répertorier les moyens disponibles :
 - ✓ Salles pour accueillir la population
 - ✓ Matériel d'hébergement (lits picot, couverture)
 - ✓ Réserve d'eau potable, d'aliments



5.LIENS AVEC D'AUTRES PLANS

- ✓ PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERS
- ✓ PLAN D'ORGANISATION DES SECOURS
 - o Plan départemental d'intervention du bassin ferrifère lorrain
 - Plan rouge
- ✓ PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES MOUVEMENTS DE TERRAIN

6. ORGANISATION DE LA CELLULE DE CRISE

1. Son rôle, sa composition et sa localisation

a. Rôle

La cellule de crise communale est un organe de réflexion et de proposition interdisciplinaire capable de réagir immédiatement en cas d'événements graves ou de risques majeurs afin de permettre au Maire de prendre les dispositions les mieux adaptées. Elle constitue alors un Poste de Commandement (PC). Elle doit conseiller et proposer au maire las actions concrètes visant à limiter les effets du sinistre, à mettre en sécurité et à protéger les populations.

b. Composition de la Cellule

Parmi le personnel de la Cellule Municipale des Mesures d'Urgence, on peut distinguer deux catégories de personnes :

- Le personnel permanent qui peut être convoqué quel que soit le type de sinistre auquel la cellule doit faire face.
- Les services ou conseillers techniques susceptibles d'être associés à la cellule. Il s'agit en fait de professionnels ou de spécialistes d'un risque particulier. Ces personnes n'interviennent donc que dans certaines situations.

La cellule de crise est un organe de réflexion et de coordination de chacun des services opérationnels sur le terrain. Il peut être structuré en plusieurs équipes : 1 équipe PC et communication, 1 équipe logistique et 1 équipe transmission et accueil du public.

Chaque équipe pourra être tenue par une seule personne.

Les personnels susceptibles d'activer les différentes équipes sont prévus à l'avance. Dans un souci d'efficacité, les équipes doivent être si possible situées dans des pièces différentes, maison proches néanmoins.

En phase de pré-alerte, le PC Mairie peut être réduit au minimum ; au fur et à mesure de l'évolution de la situation, sa composition réunira l'ensemble des membres de la cellule de crise.



En ce qui concerne la gestion du personnel, il est nécessaire de :

- · Lister les personnels susceptibles d'être mobilisés,
- · Prévoir un système de relève afin de pouvoir travailler dans la durée,
- · Préciser la localisation.

La cellule de crise communale est implantée, de préférence, en mairie dans des locaux utilisés au quotidien par les services de la mairie dans le cadre de leurs missions. Ces lieux seront aménagés de manière à être facilement et rapidement transformables en dispositif de crise à toute heure du jour et de la nuit.

Les locaux et les ressources liés au bon fonctionnement des installations (installations électriques et de communications) seront installés en dehors des zones à risque.

Il est cependant nécessaire de **prévoir un ou plusieurs sites de repli** (écoles, direction des services techniques) susceptible de permettre l'accueil de la cellule municipale des risques majeurs et de l'environnement en cas d'indisponibilité de la mairie.



II.ORGANISATION DU PCS



II. ORGANISATION DU PCS

1. Déclenchement du plan communal de sauvegarde

C'est le Maire (ou son représentant en cas d'absence) qui est informé de la survenance d'un Risque Majeur par différentes instances (le Préfet, les pompiers, le service d'annonce des crues, l'alerte météo,...).

Dès la réception du message le Maire, en vertu de ses pouvoirs de police, doit rassembler sa cellule de crise et déclencher l'alerte auprès de ses administrés.

Une fois l'alerte donnée, le plan est déclenché et la population doit être informée de la situation (zones risquant d'être évacuées, voies de circulation interdites, mesures de protection à mettre en œuvre).

Le Maire met en place la <u>cellule de crise</u> avec les personnes chargées de missions spécifiques et désignées dans l'organigramme, et met en œuvre les mesures d'urgence prévues.

Schéma d'alerte des membres du Poste de Commandement Communal (P.C.C.)





2. Organisation du plan communal de sauvegarde

Qui Comment Quoi Évènement Pompiers, service d'annonce des crues, population, Information du Maire préfet Rassemblement de la cellule Composition de la cellule (Page III-13) de crise Fiches actions (Pages IV-28 à IV-50) Fiches guides (Page III) Cellule de crise (page III-13) Déclenchement PCS Les moyens (page III-18) Annuaires (page III-21) Alerte des administrés Fiches Actions (Pages IV-28 à IV-50) et information de la population Fin de la procédure Information de la population et des autorités Mise à jour du PCS avec le retour d'expérience



III.FICHES GUIDES



III. FICHES GUIDES

1.La cellule de crise

a- Composition

La cellule de crise a pour but de bien répartir les missions entre les différentes cellules d'intervention, avec pour chacune d'entre elles une personne Responsable nommément désignée.

ORGANIGRAMME: CELLULE DE CRISE D'UNE PETITE COMMUNE

DIRECTEUR DES OPÉRATIONS DE SECOURS (DOS)

CHEF DE CELLULE: Mme Viviane FATTORELLI (Maire)
M. Gilles BLASI-TOCCACCELI (Adjoint au Maire)
M. Gilles PRASSEL (Adjoint au Maire)
Mme Sarah BOUMEDINE (Adjointe au Maire)

- Se rend sur les lieux
- rassemble la cellule de crise
- Déclenche le Plan Communal de Sauvegarde
- Prend les premières mesures d'urgence
- Reste en liaison avec la Mairie/Préfecture

CELLULE OPERATION

CHEF DE CELLULE :

M. Gilles PRASSEL, Adjoint au Maire M. Claude MATHELIN, Police Municipale

M. Jean-Marc CAVALLIN, responsable de l'Atelier

Municipal

- M. Guillaume MASSUCCI, gestionnaire des bâtiments
- Se rendent sur les lieux
- Aident le Maire (DOS) à prendre les premières mesures d'urgence
- Font acheminer le matériel disponible
- Restent auprès des sapeurs-pompiers
- Restent en ligison avec la Mairie

CELLULE COMMUNICATION

CHEF DE CELLULE :

Mme Annie BRULLOT, Directrice Générale des Services Mme Valérie ZIMMER, Assistante de direction Mme Laura FERRARI, Assistante administrative

- Se rendent à la Mairie
- Demandent un bilan au Maire par téléphone
- Appellent les services de secours (sapeurs-pompiers, gendarmerie, Préfecture ...)
- Accueillent les Personnes évacuées et les enregistrent
- Font acheminer le matériel demandé sur les lieux du sinistre



b- Fiche réflexe Directeur des Opérations de Secours

FICHE REFLEXE - DOS

Identité du titulaire : Mme Viviane FATTORELLI (Maire)
Identité du suppléant : M. Gilles PRASSEL (Adjoint au Maire)

Identité du suppléant : M. Gilles BLASI-TOCCACCELI (Adjoint au Maire)

Identité du suppléant : Mme Sarah BOUMEDINE (Adjointe au Maire)

Le Maire ou son suppléant est le Directeur des Opérations de Secours (DOS) tant que le préfet n'en a pas pris la responsabilité. Pour assurer ses missions, le maire va déclencher le Plan Communal de Sauvegarde qui lui permet de réunir autour de lui la cellule de crise composée des cellules communication et opérations.

Il a principalement pour mission :

♦ Au début de la crise :

- Reçoit l'alerte et la diffuse
- S'assure que l'alerte des services de secours compétents en fonction de l'évènement a été passée
- Décide du déclenchement du PCS et réunit la cellule de crise (composition page 13)
- Décide de déclencher l'alerte des administrés
- Se rend sur les lieux de l'évènement
- Informe les autorités qu'un plan communal de sauvegarde est déclenché :
 - Préfecture (cf. coordonnées dans le chapitre III-27 « <u>Annuaire d'urgence</u> »)
 - Sous-préfecture, le cas échéant (cf. coordonnées dans le chapitre VI-79
 « Annuaire de crise »)

• Pendant la crise :

- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les différents responsables de la cellule
- Diffuse aux différents responsables les consignes et informations reçues des autorités <u>ou qu'il décide de faire mettre en œuvre</u>
- Diffuse, le cas échéant, aux autorités les informations nécessaires à leurs actions
- <u>Soumet</u> à l'autorité préfectorale les mesures prises, dès que le Préfet devient le Directeur des Opérations (cf. remarque en bas de page III-15)
- Fait état aux autorités des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des consignes
- Met en œuvre le circuit d'alerte de sa propre initiative ou à la demande des autorités
- Active les centres de regroupement de la population
- Communique aux médias les éléments relatifs à l'évènement rencontré

> Fin de la crise :

- Informe si nécessaire les autorités des conditions de retour à la normale dans la commune (attitude des populations, difficultés techniques, ...)
- Informe les services et autorité préfectorale de la levée de l'organisation de crise



- Convoque les responsables des cellules à une réunion permettant d'analyser l'action de la commune pendant la crise (retour d'expérience)
- Remet à jour et complète le plan communal de sauvegarde en fonction de ce retour d'expérience

Remarque:

En cas de crise majeure, le Préfet devient Directeur des Opérations de Secours (DOS), par le déclenchement d'un plan d'urgence ou la mise en place d'une cellule de crise. Dans ce cas, il y a lieu de veiller à lui <u>soumettre</u> très régulièrement les mesures envisagées.



c - Fiche réflexe cellule opération

FICHE REFLEXE - CELLULE OPERATION

Identité du titulaire : M. Gilles PRASSEL, Adjoint au Maire Identités des suppléants : M. Claude MATHELIN, Police Municipale

M. Jean-Marc CAVALLIN, responsable de l'atelier municipal

M. Guillaume MASSUCCI, gestionnaire des bâtiments

D'une façon générale, le rôle de la cellule « Opération » est d'assurer le soutien aux décisions prises dans les domaines suivants : mise en œuvre de moyens humains et matériels, circulation, alerte et évacuation des populations, hébergement, intendance, accueil des secours, travaux divers.

♦ Au début de la crise :

- Est informé de l'alerte
- Se rend sur les lieux
- Aide le DOS à prendre les premières mesures d'urgence,
- Achemine le matériel disponible
- Assiste les services de secours ou d'intervention (Sapeurs-pompiers, EDF, etc.)
- Alerte la population

♦ Pendant la crise :

- Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings etc.)
- Met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre - voir carte et fiche ci-jointes
- Organise l'évacuation des populations
- Organise le transport collectif des personnes jusqu'au lieu de rassemblement désigné
- Organise le relogement et le ravitaillement des populations

♦ Fin de la crise :

- Assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire



d - Fiche réflexe cellule communication

FICHE REFLEXE - CELLULE COMMUNICATION

Identité du titulaire : Mme Annie BRULLOT, Directrice Générale des Services

Identité des suppléantes : Mme Valérie ZIMMER, Assistante de Direction Mme Laura FERRARI. Assistante Administrative

♦ Au début de la crise :

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir la cellule de crise
- S'informe auprès du DOS de l'évolution de la situation
- Ouvre la main-courante des événements, informatisé ou manuscrit (pièce essentielle pour la suivie de l'événement)
- Met à disposition les moyens de communication :
 - Ligne téléphonique directe
 - Téléphone GSM
 - Fax
 - Photocopieuse
 - Ordinateur
 - Tableaux

◆ Pendant la crise :

- Informe la population de l'évolution de la situation
- Conseille la population sur la conduite à tenir face à l'évènement
- Assure l'accueil téléphonique
- Assure la frappe et la transmission des documents émanant de la mairie (envoi et transmission des télécopies, ...)
- Assiste les différents responsables de cellules
- Tient à jour la main-courante des événements de la CCM

♦ Fin de la crise :

- Assure le classement et l'archivage de l'ensemble de documents liés à la crise
- Participe avec le Maire à la préparation du retour d'expérience

Remarque:

Lors d'une crise, les autorités municipales sont appelées à prendre des actes administratifs qui engagent leur responsabilité. Il appartient au Maire de veiller à ce que les personnes qui engageront la commune disposent bien des délégations de signature correspondantes au bon niveau, et d'organiser dès le début de la crise le classement en vue de prévenir les contentieux. La bonne gestion de l'après crise dépend de la qualité des actes pris pour gérer la crise.



2.Les moyens

a- les moyens pour la cellule de crise

MOYENS DISPONIBLES POUR LA CELLULE DE CRISE

Lieu de rassemblement de la cellule de crise :

Lieu	Lieu de repli	Réception média
Mairie d'AUDUN LE TICHE Salle du Conseil municipal	MJC Salle Mandela	Hall Mairie ou MJC

Moyens de communication :

Moyens	Observations		
Ligne téléphonique directe	03 82 59 15 00		
Téléphone GSM	\checkmark		
Fax	03 82 91 28 14		
Photocopieuse	\checkmark		
Ordinateur	\checkmark		
Paper-board	\checkmark		
Fournitures de bureau diverses	✓		
Poste radio à piles	√		
Télévision	√		
Sirène RNA cédée par convention le 29/05/2018	N° GSM : 06 07 15 68 91 (voir procédure en annexe 6 -V-68)		

Moyens matériels :

Moyens	Observations
Lampe torche	✓
Groupe électrogène	✓
Matériel de bureau de base	√
Camion (VL - PL dont 1 camion grue - tractopelle, ampliroll)	✓

Moyens de ravitaillement de la Cellule de crise :

Moyens	Observations
Pack d'eau	✓
Café	✓
Sucre	✓

Autres moyens de la Cellule de crise :

Moyens	Observations	
Documents vierges indispensables (main courante,)	✓	
Moyens pour suivre les médias	Télévision, internet, panneau pocket, panneau LED	
Cartographie de la commune	✓	
Communiqué de presse	✓	
Plans cadastraux	✓	



b- les moyens pour les sinistrés

MOYENS DISPONIBLES POUR LES SINISTRES

Lieux d'hébergement possibles :

Moyens	Capacité	Observations
Salle Polyvalente composée des salles GACA et	200 places assises	
MARIANI	200 places assises	
Club de tir	50 personnes	
Salle Pierre Tomasi	150 personnes	
Salle de Judo	50 personnes	
 Salle de Gymnastique et Dojo "Quai Cabucière" 	417 personnes	
 Auditorium « Notre Dame de Lorette » 	100 personnes	
 Eglise Saint François (n° tél du Presbytère d'Aumetz) M. l'Abbé Emmanuel BANASSIM : 	200 personnes	
Groupes scolaires (préaux):		
Ecoles Primaires:		
Jean-Jacques ROUSSEAU		
•		
Jean-Jacques ROUSSEAU (Bâtiment B) Adamic Comic		
Marie Curie		
• « La Dell »		
Ecoles Maternelles:		
Mandelot		
« La Dell »		
Francbois		
• Centre		
Collège Emile Zola		
Maison de la Petite Enfance		

Moyens disponibles dans les lieux d'hébergement

Moyens	Observations		
chauffage	✓		
sanitaires	✓		
lits (picot ou tatamis, tapis de sol, etc.)	Tatamis et tapis de sol		
couverture	✓		
chaises	✓		

Moyens de ravitaillement disponibles (solliciter les grandes surfaces)

Moyens	Observations
packs d'eau potable	\checkmark
café	✓
sucre	✓
nourriture pour les enfants en bas âge	✓



Si autre précisez :

Moyens	Observations
Supermarché CARREFOUR MARKET <u>Directeur</u> : M. Cyril BOURDOU	
LIDL Direction régionale LIDL	
Magasin d'Audun-le-Tiche - Mme Mélanie KRUPA 33 rue Napoléon 1 ^{er} - 57390 AUDUN-LE-TICHE	
ALDI	
Magasin d'Audun-le-Tiche - M. Xavier PLATAT 562 allée Lucien SCHAEFER - 57390 AUDUN-LE- TICHE	
M. Thierry VELU (Président) Groupe de Secours Catastrophe Français B.P. 80 222 59654 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX	Mise à disposition du matériel de 1ère nécessité dès les premières heures d'une catastrophe ainsi que du personnel spécialisé (suivant courrier du 03/09/2014 confirmé par courriel du 28/10/2021) Des modifications avec la réserve nationale seront apportées très prochainement et, en notre qualité de partenaire, nous en serons avertis.



3. Annuaires

a- Lieux à alerter

ANNUAIRE DES LIEUX A ALERTER

LIEUX PUBLICS

Établissement Identité du responsable		Téléphone			
		Professionnel	Domicile	Portable	E-mail
Lieux de culte	M. l'Abbé Emmanuel BANASSIM	/			
Salle polyvalente	Mairie d' AUDUN-LE-TICHE		/		
E.H.P.A.D. « Angel FILIPPETTI »	Mme MARTHE GUERMANN (Directrice)		/		
	Responsable Metz: Mme Violaine LAVAUD (Directrice de la location accompagnée et de l'hébergement)		/		
Foyer AMLI	<u>Délégué territorial de</u> <u>secteur</u> : M. Christophe HARMAND		/		
	Responsable d'établissement : Foyer Audun-le-Tiche Mme Salima BERBACHE		/		
M.J.C. Centre Socioculturel Andrée Toussaint	M. Jean-Noël GIUNTA (Directeur)		/		
Multi-accueil « L'Ile aux Trésors »	Mme Aurélie SADLER (Directrice)		/		

LIEUX ACCUEILLANT DES ENFANTS

Nom de l'établissement	Adresse	Coordonnées	Capacité d'accueil	ldentité et qualité du responsable	Coordonnées du responsable
Ecole Primaire Jean-Jacques Rousseau	10 rue Maréchal Foch		≈ 150 enfants	Mme Aurélie FRANÇOIS Directrice	
Ecole Primaire Marie Curie	6 rue Général Leclerc		≈125 enfants	M. Jean HAMANG Directeur	
Ecole Primaire « La Dell »	476 Rue de la Meuse		≈ 100 enfants	Mme Delphine AïSSA Directrice	



Nom de l'établissement	Adresse	Coordonnées	Capacité d'accueil	Identité et qualité du responsable	Coordonnées du responsable
Ecole Maternelle Mandelot	22 rue de l'Etang		≈ 50 enfants	M. Olivier VIALAS Directeur	
Ecole Maternelle « La Dell »	136 rue de la Meuse		≈ 50 enfants	Mme Myriam BERGDOLL Directrice	
Ecole Maternelle Francbois	Rue des Bosquets		≈ 60 enfants	Mme Sylvie SPANO Directrice	
Ecole Maternelle Centre	10 rue Maréchal Foch		≈ 50 enfants	Mme Aurélie FRANÇOIS Directrice	
Collège Emile Zola	2 rue André Malraux		≈140 places assises (cantine)	Mme Béatrice DE PAIVA (Principale)	

ASSOCIATIONS

Association	Nom, coordonnées du président	Adresse			Jo	ours / horair	es		
			Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		AUDITORIUM N	otre Dam	e de Lore	tte – rue d	de la Meu	ise		1
Ecole de Musique du Val d'Alzette « A ta portée »	Mme Christine JANISZ		17h00 - 20h00	18h00 - 20h00	14h00 - 19h30	16h45 - 19h00	17h45 - 18h45	10h00- 12h00 17h00 - 19h00	
Chorale des Frontières	M. Hugo PINTO		20h00 - 22h00						
Groupe Vocal Europa 2000	Mme Marie- Claude BLONDEL					19h30 - 21h30			
Harmonie Municipale	M. David EHRHART						20h00- 23h00		
		Salle o	le JUDO -	- 77 rue d	e la Quiell	le			
Judo	M. André SACHOT			18h30 – 21h30		16h00 – 21h30		13h30 – 16h00	9h30 - 11h30
Bujutsu	M. Olivier GANDECKA		18h30 – 21h30		18h00 – 21h30		18h00 – 22h00		
Ecole Maternelle Centre	Mme Aurélie FRANÇOIS Directrice		8h30 - 12h00						



Association	Nom, coordonnées du président	Adresse			J	ours / horaire	es		
Ecole Primaire J.J. Rousseau	Mme Aurélie FRANÇOIS Directrice			8h30 - 12h00 13h00 - 16h00		13h00 – 16h00	13h00 – 16h00		
Ecole Primaire Marie Curie	M. Jean HAMANG Directeur		13h00 – 16h00			8h30 – 12h00	8h30 – 12h00		
		Salle de	tir – 18 l	bis rue Ma	aréchal Fo	och	<u> </u>	l	
Club de tir « La Balistique »	M. Frédéric MATHIEU			17h45 - 19h15	14h00 - 16h30	17h45 - 19h15	17h00 – 19h00		9h00- 11h30
		Salle Pierr	e TOMM	ASI – rue	Jacques D	uclos			
J.S.P. – Pompiers Sportifs	Capitaine Sylvain GIRARDEAU 06 86 42 39 15 M. David FABBRO	Centre d'intervention 16 rue Maréchal Foch 57390 AUDUN-LE-TICHE						14h00 - 16h00 (JSP)	
Association Effort et Réconfort	Mme Jocelyne HOFFMANN		20h00 - 22h00						
Ecole primaire « LA DELL »	Mme Delphine AïSSA Directrice						13h45- 15h30		
J.S.A. Athlétisme	M. Abdelhak LAYACHI						17h00- 20h00 12/11/21- 28/04/22 Partage avec Basket		
J.S.A. Volley	M. Guillaume MASSUCCI			19h00- 20h30					
Collège + UNSS	Mme DE PEIVA Principale du Collège		10h00- 16h30	8h00- 16h30	8h00- 15h45	8h00- 16h30	8h00- 13h00		
J.S.A. Basket	M. Laurent JANIEC		18h00 - 20h00	20h30 - 22h00	16h00 - 21h00	18h00 - 20h00	20h15 - 23h00		
Sport ATT 57	M. Frédéric SZABO					20h00 - 23h00		16h00 - 19h00	16h00 - 19h00 Sauf si match de basket
Association Portugaise d'Audun-le-Tiche	Mme Albertina DE ALMEIDA				21h00 – 23h00				10h00 - 12h00 Sauf si match de basket



Association	Nom, coordonnées du président	Adresse			Jo	ours / horaire	es		
		Salle	e GACA – Ave	nue Salva	dor Allend	e			
Danse IMPRO	Mme Mireille RUTILI		19h00 - 22h00			20h00 - 22h00			
Tennis de table	M. Gilbert MELACOTTE			18h00 - 22h30	21h00 - 22h30	18h00 - 20h00	18h00 - 23h00		
Association des Musulmans d'Audun-le-Tiche (A.M.A.)	M. Abdallah HAMDANE								14h00 - 18h00
ZUMBA	M. Yvon PEIXOTO		20h00 - 21h30 Salle Mariani		14h00 - 15h00 19h00 - 20h00		17h00 - 18h00	11h00 - 12h00	
Escrime	M. Thierry SPECK				16h00 - 19h00				
	COMPLEXE SP	ORTIF QUAI CAE	BUCIERE – AV	ENUE PAL	JL ROEF (Pa	artie Gymi	nastique +	DOJO)	
J.S.A. Gymnastique (partie gymnastique)	Mme Cécile RUGGIERI		16h00 - 21h30	16h00 - 21h30	9h00 - 19h00 19h00- 20h00 (Seniors)	16h00 - 21h30	16h00 - 21h30	9h00 - 20h00	9h00 - 20h00
J.S.A Karaté (partie DOJO)	M. Franco REA		18h00 - 19h30		17h00 - 19h30		19h00 - 20h30	14h00 - 16h30	
Audun Aïkido JO (partie DOJO)	M. Franco GALLUZZO		19h30 - 21h00			19h00 - 20h30			
Taï Chi Chuan (partie DOJO)	Mme Edith ANCIAUX							9h30 - 12h30	
Collège Emile Zola	Mme Béatrice DE PAIVA			8h00- 12h00 (partie Gym)	8h00- 12h00 (DOJO)	8h00- 12h00 (parties Gym et DOJO)			
Ecole primaire Marie Curie (partie DOJO)	M. Jean HAMANG		8h00- 12h00	8h00- 12h00					
Ecole primaire J.J. Rousseau (partie DOJO)	Mme Aurélie FRANÇOIS						8h00 - 12h00		
Bujutsu (partie DOJO)	M. Olivier GANDECKA)			16h00 - 18h00		16h00 - 18h00			
M.J.C. (mezzanine)	M. Jean-Noël GIUNTA (Directeur)		9h30 - 11h00 (Yoga) 19H30 - 20H30 (Gym douce)			19H30 - 20H30 (Gym douce)			



Commune d'Audun-le-Tiche (57390)

Version 2.0 du 13/04/2021

Association	Nom, coordonnées du président	Adresse		J	ours / horair	es	
I.M.E. La Sapinière	Mme KIELBASA		13h30 - 15H30				

- + Manifestations patriotiques organisées par la Municipalité les 19 mars, 30 avril, 1^{er} mai, 8 mai et 11 novembre : vin d'honneur salle Mandela (Centre Socioculturel Andrée Toussaint)
- + Manifestations organisées par le C.C.A.S. : Fête des Mères et repas des anciens (salle Mariani) Noces d'or (Salle Mandela ou Mariani en fonction du nombre de couples)
- + Compétitions (Salle Tommasi en fonction du calendrier des compétitions du Basket Salle Gaça en fonction du calendrier du Tennis de Table)



b- Annuaire de crise

ANNUAIRE DE CRISE (P.C.C.)

AUTORITES

Identification	Téléphone	Mobile
Mme Viviane FATTORELLI, Maire		

MAIRIE

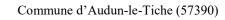
Nom	Prénom		Téléphone			
		Professionnel	Domicile	Portable	Fax	
FATTORELLI	Viviane					MAIRE
BLASI- TOCCACCELI	Gilles					Adjoint au Maire
PRASSEL	Gilles					Adjoint au Maire
BOUMEDINE	Sarah					Adjointe au Maire

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Nom	Prénom		Téléphone			
		Professionnel	Domicile	Portable	E-mail	
BRULLOT	Annie					Directrice Générale des Services
ZIMMER	Valérie					Assistante de Direction
FERRARI	Laura					Assistante administrative

PERSONNEL TECHNIQUE

Nom	Prénom	Téléphone			Fonction	
		Professionnel	Domicile	Portable	E-mail	
CAVALLIN	Jean-Marc					Contremaître
MASSUCCI	Guillaume					Gestionnaire des bâtiments





Version 2.0 du 13/04/2021

POLICE MUNICIPALE

Nom	Prénom	Téléphone			Fonction	
		Professionnel	Domicile	Portable	E-mail	
MATHELIN	Claude					Chef de la Police Municipale



c- Annuaire d'urgence

ANNUAIRE D'URGENCE

Sapeurs-Pompiers	18 - Caserne d'AUDUN-LE-TICHE :
S.D.I.S. de la Moselle - Capitaine VOINOT et Capitaine SIMON	
Gendarmerie	17 Brigade d'Audun-le-Tiche :
Préfecture de la Moselle Service interministériel de la défense et de Protection Civile (S.I.D.P.C.) - B.P. 71014 57034 - METZ Cedex	
Sous-Préfecture de Thionville	
Direction Départementale du territoire de Thionville	
Service d'Aide Médicale d'Urgence	
Direction Départementale des Actions Sanitaires et Sociales (D.D.AS.S.)	
ENEDIS (ex E.R.D.F.)	
AIR LIQUIDE	
VEOLIA	
SIVOM de l'Alzette (Assainissement)	
DALKIA	
G.R.D.F Service dépannage	
GRTgaz - Pôle exploitation Nord-Est - ECTR - Mesure information - Immeuble Crystal 7ème étage - La Madeleine - Quartier Romarin - 59777 EURALILLE	
Météo France	
Secours catholique (Délégation de Thionville)	
Croix rouge française (Délégation de Thionville)	
Secours Populaire Français (Délégation de Thionville)	
Association Départementale de la Protection civile Antenne des 3 frontières et Pays Haut 1 place de la République 57270 UCKANGE	
M. Thierry VELU (Président) Groupe de Secours Catastrophe Français B.P. 80 222 59654 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX	Mise à disposition du matériel de 1ère nécessité dès les premières heures d'une catastrophe ainsi que du personnel spécialisé (suivant courrier du 03/09/2014 confirmé par courriel du 28/10/2021) Des modifications avec la réserve nationale seront apportées très prochainement et, en notre qualité de partenaire, nous en serons avertis.



IV.FICHES ACTION



IV. FICHES ACTION

1. FICHE REFLEXE - ENCOMBREMENT - VOIE PUBLIQUE

ENCOMBREMENT – VOIE PUBLIQUE

Définition	 L'encombrement de la voie publique peut se faire de manière naturelle et imprévisible (Chute d'arbre, poteau ou candélabre), ou de manière prévisible (échafaudage, palissade de commerce, benne à gravats, etc.)
Instructions	 Provenance de l'alerte : riverain, Police, Pompiers Avertir Services Espaces Verts pour tronçonnage en cas de chute d'arbre, la Police pour régler la circulation et EDF en cas de chute de poteau électrique.

En fonction des informations de la cellule évaluation, Le Maire déclenche

Consignes	BalisageDéviation
Moyens	 Groupe électrogène Projecteurs + câbles Tractopelle et véhicules légers Balayeuse (CCPHVA) Tronçonneuses + carburant Pelles et balais
Actions	Évacuation mécanique et manuelle des encombrants
Remarques	Prévenir l'assureur de la Ville si dégâts des tiers



2. FICHE REFLEXE - POLLUTION

POLLUTION

Définition	 Modification défavorable du milieu naturel qui apparaît en totalité ou en partie comme un sous-produit de l'action humaine, au travers d'effets directs ou indirects altérant les critères de répartition des flux d'énergie, des niveaux de radiation, de la constitution physico-chimique du milieu naturel et de l'abondance des espèces vivantes. Concerne plus particulièrement la pollution de l'air, du sol ou d'un cours d'eau
Instructions	 Provenance de l'alerte : riverain, Police, Pompiers Avertir : station d'épuration, la DDE, etc.

En fonction des informations de la cellule évaluation, Le Maire déclenche

Consignes	 Recherche de l'origine de la pollution Balisage de sécurité, confinement si nécessaire
Moyens	 Pompes spéciales, récipients, citerne, obturateurs Appel à une société d'hydrocurage (MALEZIEUX - Agence de Florange : aux Pompiers Épandage de produit absorbant Obturations des avaloirs (coussins) Voiture radio (Police Municipale)
Actions	 Manœuvre de vannes, confection de barrages Message par voiture radio pour rappeler les consignes



3. FICHE REFLEXE - INCENDIE

INCENDIE

Définition	 Feu qui se déclare dans un endroit non prévu à cet effet ou qui se répand hors d'un endroit prévu à cet effet. Les incendies les plus fréquents sont les feux d'immeuble.
Instructions	 Provenance de l'alerte : riverain, Police, Pompiers Prévenir astreinte Ville

En fonction des informations de la cellule évaluation, Le Maire déclenche

Consignes	 Se mettre à la disposition du SDIS Balisage de sécurité
Moyens	 Bennes pour enlever les détritus Conteneurs + tracto-chargeur Voiture radio (Police Municipale) Eclairage de sécurité Saleuse, si risque verglas pour les secouristes
Actions	 Messages par voiture radio Hébergement de personnes et restauration si nécessaire
Remarques	Attention : ne pas gêner l'intervention des soldats du feu



4. FICHE REFLEXE - ACCIDENT DE TRANSPORT

ACCIDENT DE TRANSPORT

Définition	 Autres que Transport des Matières Dangereuses (ex : accident routier).
Instructions	 Provenance de l'alerte : riverain, Police, Pompiers Directives du D.O.S. (Directeur des Opérations, ex : Préfet) ou du C.O.S. (Commandant des Opérations de Secours, ex : Chef des Sapeurs-Pompiers)

En fonction des informations de la cellule évaluation, Le Maire déclenche

Consignes	 Se mettre à la disposition du C.O.D.I.S. Imposer un périmètre de sécurité Évacuation et accueil de la population hors balisage de sécurité Fermeture des écoles proches Fermeture des magasins et hypermarchés publics Information permanente du public
Moyens	 Voiture radio pour diffuser l'ordre d'évacuation (Police Municipale) Éclairage de sécurité Demander des bus pour acheminer vers le centre d'accueil Avertir le service de restauration scolaire et périscolaire Voir EDF/GDF pour les fermetures gaz et électricité
Actions	 Messages par voiture radio Hébergement des personnes et restauration Obturation des égouts Diminution progressive du périmètre de sécurité suivant ordre du C.O.S.
Remarques	 En fin d'alerte (signal continu de 30 secondes), aider les personnes à réintégrer leurs domiciles



5. FICHE REFLEXE - MOUVEMENT DE TERRAIN

MOUVEMENT DE TERRAIN

Définition	 Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique (occasionnés par l'homme). La commune de est concernée par : Les glissements de terrain les effondrements et affaissements
Instructions	✓ Provenance de l'alerte des pompiers, riverains, police, Préfet

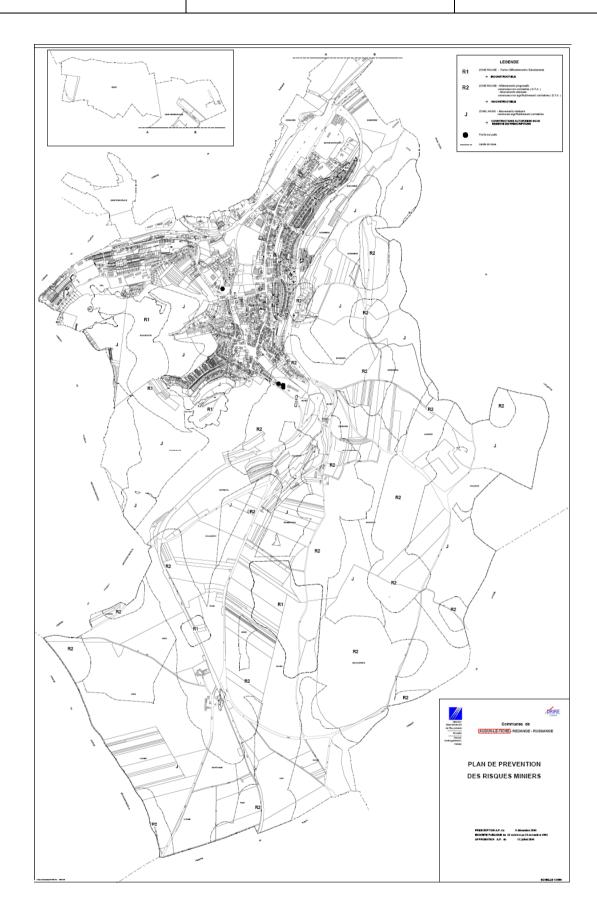
En fonction des informations de la cellule évaluation, Le Maire déclenche

Consignes	Alerter et informer les secours
	Mettre en place des mesures conservatoires
	✓ En cas de péril non imminent :
	✓ Le maire doit prendre un arrêté pour mettre le propriétaire en demeure d'exécuter dans un délai déterminé les mesures nécessaires pour faire cesser le péril dont son habitation est cause
	 ✓ L'arrêté municipal doit être notifié au propriétaire avec sommation (avec délai de réalisation des travaux et la possibilité qu'il a de recourir à un expert)
	✓ Si les travaux ne sont pas réalisés dans les délais, que le propriétaire n'a pas nommé d'expert, le seul expert nommé par l'administration dresse le constat de péril
	 ✓ L'arrêté ainsi que le rapport d'expert sont transmis au tribunal administratif afin qu'il constate l'insécurité de l'immeuble
	✓ Le jugement fixe le délai imparti au propriétaire pour réaliser les travaux et autorise la commune à y procéder d'office, aux frais de l'intéressé, s'il ne respecte pas les délais fixés



	 ✓ En cas de péril imminent : ✓ Le maire peut prendre des mesures provisoires (article L 551-3 du code de la construction et de l'habitation) ✓ Avertit le propriétaire de l'immeuble concerné et provoque la nomination par le tribunal d'instance d'un expert chargé d'évaluer la situation du bâtiment dans les 24 heures ✓ Si les mesures nécessaires ne sont pas exécutées par le propriétaire dans les délais impartis, le maire doit faire exécuter d'office et aux frais du propriétaire les mesures indispensables ✓ Si les mesures d'urgences prises ont mis fin à tout péril, l'affaire est close Soutenir et accompagner la population Réfléchir aux mesures de remise en état de l'infrastructure et des biens Accompagner à la reconstruction
Moyens	 Voiture radio pour diffuser l'ordre d'évacuation Matériel de balisage (rubalise, barrières, panneaux,)
Actions	 Procéder aux constatations sur place et à l'évaluation des phénomènes Tenir informer la préfecture Veiller à l'information de la population Mettre en place un périmètre de sécurité autour de la zone Délimiter la zone à évacuer Empêcher toutes personnes non-habilitées à entrer dans cette zone Mettre en place un itinéraire de délestage de la circulation automobile, si nécessaire Mettre en place un barrage avec la participation des forces de l'ordre Aider les personnes à réintégrer leur domicile







6. FICHE REFLEXE - Transport Matières Dangereuses

TRANSPORT DES MATIERES DANGEREUSES

Définition	 Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive. Le transport de matières dangereuses concerne essentiellement les voies routières (2/3 du trafic) et ferroviaires (1/3 du trafic), la voie d'eau (maritime et les réseaux de canalisation) et la voie aérienne participent à moins de 5 % du trafic.
Instructions	 Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées. Provenance de l'alerte par la gendarmerie, riverains, pompier

En fonction des informations de la cellule évaluation, Le Maire déclenche

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

 Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) s'ils ne sont pas déjà prévenus Dans le message d'alerte, préciser si possible : le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.); le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, etc.); la présence ou non de victimes; la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.; le cas échéant, le numéro du produit et le code danger. Avertir le maire et le tenir informé de l'évolution de la situation 	Consignes	la gendarmerie (17 ou 112) s'ils ne sont pas déjà prévenus Dans le message d'alerte, préciser si possible : le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.); le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, etc.); la présence ou non de victimes; la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.; le cas échéant, le numéro du produit et le code danger. Avertir le maire et le tenir informé de l'évolution de la situation Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et à la police ou
---	-----------	--



Moyens	 EMDA (Ensemble Mobile de Diffusion de l'Alerte) Lieux d'hébergement Assurer le ravitaillement alimentaire des personnes sinistrées Acheminer le matériel nécessaire (masques, tracteurs, barriérage, panneaux de signalisation, rubalise, feux tricolore)
Actions	 Relayer l'alerte auprès de la population (règles de sécurité) Définir le périmètre de sécurité de 500m à mettre en place autour de la zone dangereuse Bloquer les accès aux zones potentiellement dangereuses Organiser une déviation de la circulation Acheminer le matériel nécessaire S'assurer que les établissements sensibles ont bien été alertés Rappeler les consignes de sécurité aux habitants (sur l'ensemble de la commune) Mettre en place une information de la population par standard téléphonique S'informer auprès des services de secours de la nécessité ou non de réaliser une évacuation Avertir les gens qui vont être évacués Déterminer les lieux d'hébergement transitoires Ouvrir les lieux d'hébergement Recenser la population évacuée Assurer le ravitaillement alimentaire des personnes sinistrées Transmettre un bilan au poste de commandement Regrouper les informations provenant du terrain Transmettre régulièrement un bilan de la situation au préfet Met à disposition les locaux afin d'y installer le PC Dès que le SDIS et/ou le préfet devient directeur des opérations de secours, la commune met à leur disposition les différents services municipaux concernés
Remarques	 En cas de fuite de produit: Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer) Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que celles concernant le « risque industriel »



CONSIGNES GENERALE

Avant:

◆ savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées

Pendant:

- PROTEGER: pour éviter un sur-accident, baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité.
 Ne pas fumer
- ◆ DONNER L'ALERTE (pompiers 18, police ou gendarmerie 17) en précisant le lieu exact et si possible en signalant l'étiquetage du véhicule (existence ou non d'un panneau orange avec ou sans numéro de la ou des plaques étiquette danger)

Dans le message d'alerte, préciser si possible :

- Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, ...)
- Le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, ...)
- La présence ou non de victimes.
- La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, ...)
- Le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.
- ◆ EN CAS DE FUITE DE PRODUIT TOXIQUE
 - Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer)
 - Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un nuage toxique possible.
 - Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (c'est-à-dire vous enfermer dans un local clos, en obstruant les ouvertures)
 - Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.
 - Ne pas fumer, éteindre toute flamme (allumette, bougie, cuisinière, chauffage au gaz) et tout engin à moteur.

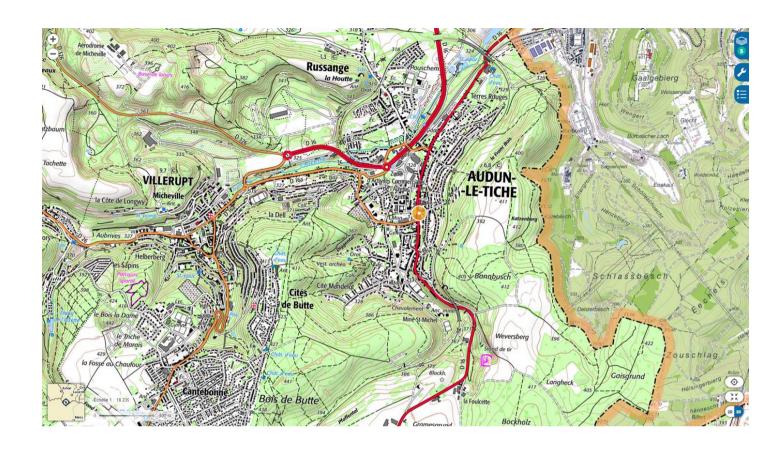
Après :

♦ Si vous êtes confiné, dès que la radio annonce la fin d'alerte, aérez le local ou vous êtes.

En fonction du risque, les pompiers et la cellule évaluation préviennent le Maire qui, appuyé par la Sous-préfecture, déclenche le Plan Communal de Sauvegarde.

Classe 1	Matières et objets explosibles	
Classe 2	Gaz	\rightarrow
Classe 3	Liquides inflammables (hors gaz)	•
Classe 4	Solides inflammables	***
Classe 5	Matières comburantes Peroxydes organiques	*
Classe 6	Matières toxiques	(\$\frac{\partial}{\partial}\)
Classe 7	Matières radioactives	1000000
Classe 8	Matières corrosives	*
Classe 9	Matières et objets dangereux divers	

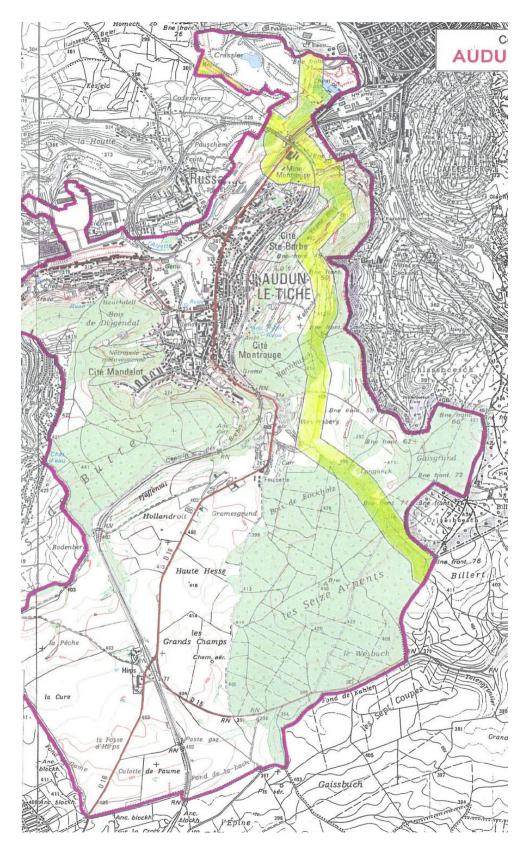






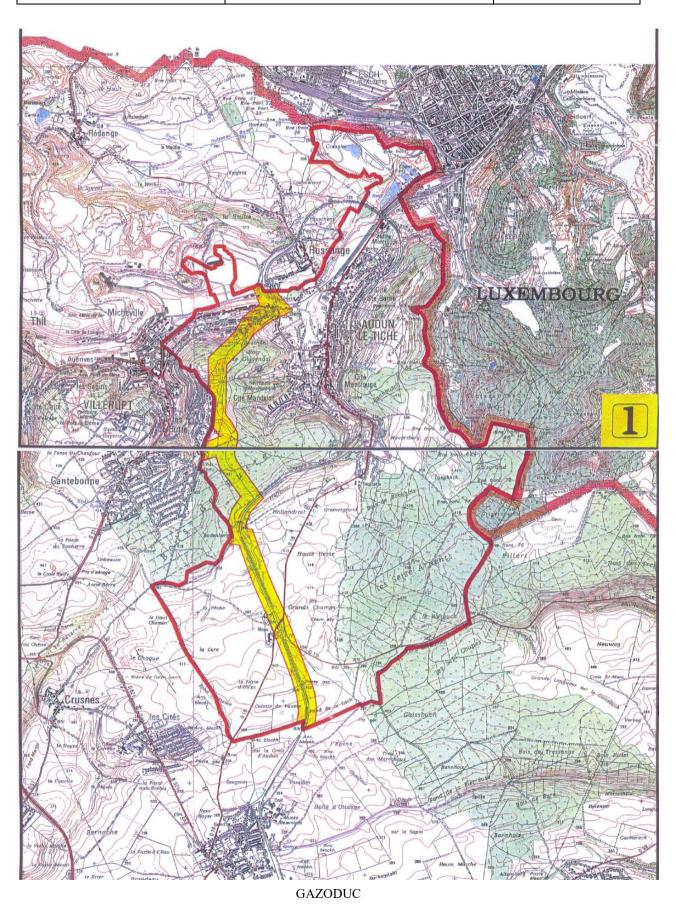






OXYDUC / AZODUC AIRLIQUIDE GAZODUC







FICHE REFLEXE - ACCIDENT SUR UNE CANALISATION GRTgaz



Réflexe en cas d'accident sur une canalisation GRTgaz

- En cas d'accident sur une canalisation, voici les effets possibles :
 - Projections de terre, pierres et autres éléments présents dans le sol,
 - Bruit intense,
 - Déflagration (onde de surpression avec dégâts significatifs associés de type bris de vitre),
 - > En cas d'inflammation, intense chaleur émise par le rayonnement de la flamme.
- En cas d'accident sur une canalisation de transport de gaz haute pression, nous vous rappelons les règles de conduite à tenir :

SANS fuite apparente:

- Même si seul le revêtement semble touché, ne remblayez pas. La canalisation est fragilisée et peut se détériorer rapidement en fonction des conditions d'exploitation.
- Prévenez GRTgaz, au numéro d'urgence du Centre de Surveillance Régional.



 Attendez l'arrivée des techniciens de GRTgaz qui se déplaceront pour expertiser les dégâts et prendre les premières mesures.

AVEC fuite apparente:

- Ne tentez pas de stopper la fuite
- En cas d'inflammation, ne tentez pas d'éteindre la flamme
- Interrompez les travaux, coupez les moteurs des engins et interdisez toute flamme, étincelle ou point chaud aux alentours de la fuite,
- Eloignez toute personne du lieu de la fuite,
- · Téléphonez immédiatement aux pompiers, gendarmerie, police,
- Puis téléphonez au n° d'urgence vert précisé sur votre compte rendu de chantier, 24h/24 et 7 jours/7, ou au numéro du Centre de Surveillance Régional



Attendez à distance la venue des secours et des techniciens de GRTgaz.

Le numéro vert indiqué sur cette page est un numéro d'urgence

Il n'est à utiliser qu'en cas d'accident.



7. FICHE REFLEXE - NUCLEAIRE

NUCLEAIRE

Définition	Accident provenant d'un site classé NUCLEAIRE
Instructions	 Nom : Centrale Nucléaire de production EDF située à CATTENOM Type d'entreprise : Centrale Nucléaire Type de risque : Nucléaire

Niveau d'alerte	Actions à prévoir	Comment
Pré-alerte	Alerter les secours	 Donner l'alerte aux Sapeurs-pompiers (18 ou 112) et à la gendarmerie (17 ou 112) s'ils ne sont pas prévenus Soyez précis dans le message d'alerte (cf. partie Modèles) Etapes spécifiques au Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.): mettre en pré-alerte la cellule de crise, le secrétariat général, la police municipale, le personnel administratif et technique ⇒ La campagne de distribution d'iode stable a été réalisée en 2019 (Prévenir les nouveaux arrivants)

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

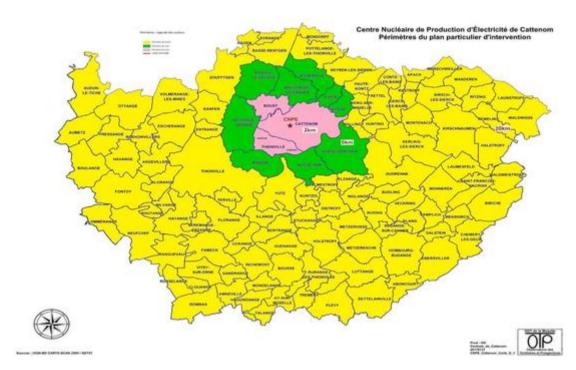
	Déclenchement du PCS	Rappel de tous les membres composant les différentes cellules Réunion de tous les membres au lieu prévu de rassemblement (se référer à la fiche page 18 pour la cellule de crise)
	Informer la Préfecture du déclenchement du PCS	 Cf. message type dans la partie « Modèles » Moyens : Téléphone, fax
	Ouvrir une main courante	Moyens : cahier et registre Inscrire les évènements, la liste des personnes accueillies, liste des personnes secourues
Alerte	Alerter la population et les sites sensibles	 Personnes à alerter : Voir carte Alerter les sites sensibles (Cf. liste des lieux à alerter) Utiliser les moyens prévus (Cf. liste des moyens pour la cellule de crise) Diffuser le message type (Cf. partie « Modèles »)
	Diffuser les consignes et informations aux usagers	 Affichage en mairie, sur le site de la ville, la page Facebook, le panneau pocket et le panneau LED Réponse aux usagers et distribution des consignes Voir consignes individuelles de sécurité à respecter en cas de danger type dans la partie « Modèles »
	Tenir informé la population de l'évolution de la situation	 Cf. liste des moyens de la cellule de crise Affichage en mairie, sur le site de la ville, la page Facebook, le panneau pocket et le panneau LED Réponse aux usagers



	<u>Si besoin</u> évacuation des enjeux	AA	S'informer auprès des services de secours de la nécessité ou non de réaliser une évacuation Recenser les personnes à évacuer Utiliser les moyens prévus (Cf. liste des moyens disponibles pour la cellule de crise) Diffuser le message type (Cf. partie « Modèles »)
	Avertir la Préfecture de l'évacuation des enjeux	A	Cf. message type dans la partie « Modèles » Moyens : téléphonie, fax
Alerte renforcée	Ouverture des lieux de regroupement et accueil des sinistrés		Prévoir un lieu de rassemblement avant l'évacuation Lieux d'accueil : Cf. liste des moyens disponibles pour les sinistrés
Evacuation A + de 30 km	Ravitailler les sinistrés et intervenants	A	Utiliser les moyens prévus (Cf. liste des moyens disponibles pour les sinistrés)
	Si besoin prévoir l'hébergement de fortune des sinistrés	A	Utiliser les moyens prévus (Cf. liste des moyens disponibles pour les sinistrés)
	Informer la préfecture de l'évolution de la situation et des besoins éventuels	A	Cf. message type dans la partie « Modèles » Moyens : Téléphone, fax
	Informer la population de l'évolution de la situation		Moyens : Cf. moyens de la cellule de crise - Affichage en mairie, sur le site de la ville, la page Facebook, le panneau pocket et le panneau LED - Réponse aux usagers
	Assurer le retour des sinistrés dans leur logement	A	Moyens : Cf. liste des moyens disponibles pour les sinistrés
	Informer la population du retour à la normale		Affichage en mairie, sur le site de la ville, la page Facebook, le panneau pocket et le panneau LED Réponse aux usagers
Après la crise	Informer la préfecture du retour à la normale	A	Téléphone, fax
	Aérer les locaux si besoin		
	Si souhaité, mettre en place un soutien social	A	C.C.A.S.
	Assurer <u>si besoin</u> le relogement transitoire	A	Moyens : Cf. liste des moyens disponibles pour les sinistrés
	Retour d'expérience		

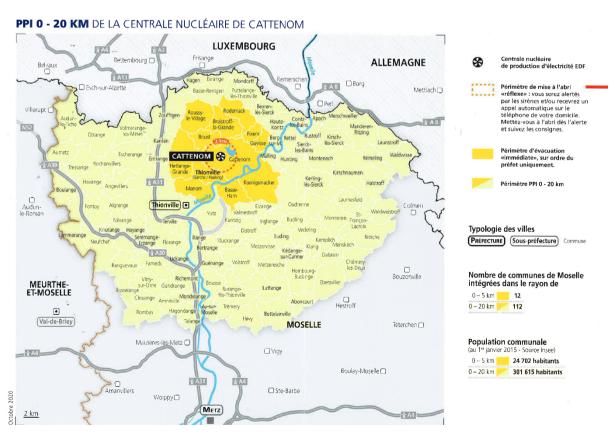
Dès que le SDIS et/ou le préfet devient directeur des opérations de secours, la $\it Commune$ se met à disposition pour apporter son aide.





Source : Site de la Préfecture de la Moselle

(https://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-Defense-et-Risques/Risques-majeurs/Risques-Nucleaires/Situation-locale-Site-de-Cattenom)) and the sum of the properties of the prop



Source : Document E.D.F. « Les bons réflexes en cas d'accident à la Centrale nucléaire de Cattenom



8. FICHE REFLEXE - TEMPETE

TEMPETE

Définition	 Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou dépression, où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité,) Cette confrontation engendre un gradient de pression très élevé, à l'origine de vents violents et le plus souvent de précipitations intenses (pluies,)
Instructions	 Suivre les différentes situations (avis de fortes pluies, pluies intenses et persistantes, crues torrentielles) Suivre les alertes météo Réceptionner l'alerte du Préfet

En fonction des informations de la cellule évaluation, le Maire déclenche

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Vents violents Les fortes pluies peuvent engendrer plusieurs phénomènes qui sont les suivants par or croissant : inondation pluviale, débordement de cours d'eau, crue torrentielle, rupture d'embâcle, lave torrentielle	
 Evaluer et suivre la situation Déclencher le Plan Communal de Sauvegarde en annexe Regrouper toutes les informations provenant du terrain Mise en place d'actions Préparer les messages d'information de la population (consignes de sécurité danger imminent) Alerter la population (ensemble mobile d'alerte et/ou autres moyens médias no conseiller de monter dans les étages (pour les inondations) Rappeler les consignes de sécurité aux habitants (sur l'ensemble de la commune Répercuter l'alerte auprès des établissements recevant du public concer inondations 	
LE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
	 Si une évacuation est déclenchée, le Plan Communal de Sauvegarde doit être activé Transmettre un bilan de la situation au poste de commandement Décider des zones à évacuer Identifier les zones à évacuer y compris les établissements scolaires Identifier les bâtiments pouvant servir de lieux d'accueil et d'hébergement Ouvrir les lieux d'hébergement Recenser la population évacuée Recenser le nombre de victimes et de disparus Acheminer le matériel nécessaire pour assurer l'hébergement des personnes évacuées Assurer le ravitaillement alimentaire des personnes des personnes sinistrées Informer régulièrement le PC de l'évolution de la situation Noter l'heure de prise de décision d'évacuer les zones menacées Informer la préfecture que l'évacuation a été déclenchée Regrouper toutes les informations concernant les personnes évacuées et leur centre d'hébergement Noter l'heure d'achèvement de l'opération d'évacuation Noter les zones mises en sécurité Se maintenir en contact avec le commandement des opérations de secours



Réquisitionner des bus si nécessaire Matériel de zonage (rubalise, barrières, ...) Moyens Procéder aux réquisitions des matériels nécessaires Ouvrir les lieux d'hébergement Se préparer à réagir Evaluer la situation Surveiller les cours d'eau sensibles Surveiller plus particulièrement : Zone de chantier (grues, échafaudages, fouilles profondes avec signalétique provisoire, barrières de cantonnement, panneau de chantier, poteaux près des fouilles, stock de branches, ...) Panneaux publicitaires, tôles ondulées, câbles électriques, chutes d'arbres, poteaux, circulation de camions à vide, les chapiteaux et manifestations commerciales (marchés, cirque, foire, ...), les manifestations culturelles et sportives Informer et diffuser l'alerte à la population Mettre en sécurité les personnes les plus exposés Actions Evacuer et héberger les zones les plus à risque

- Fermer les établissements scolaires, crèches, jardins d'enfant, centres de vacances et de loisirs sans hébergement
- Fermer les axes routiers présentant des risques (avec possibilité de déviation)
- Prévoir l'annulation des grands rassemblements
- Fermeture des sentiers de randonnées

Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)

- Mise en place de périmètre de sécurité en complément de l'intervention des services de secours
- Fournir des appuis logistiques aux services de secours
- Ouverture des centres d'hébergement
- Informer régulièrement la population de l'évolution de la situation
- Suivre l'intervention
- Assurer une mission de soutien moral et psychologique

APPELER LE PREFET

En cas d'évènement trop important qui dépasse le cadre de la commune, le Maire peut demander l'intervention du préfet

En fin de crise

- Remise en état des infrastructures : voirie, réseaux, écoles, ...
- Relogement sur longue durée des sinistrés
- Soutien moral et psychologique : information, orientation
- Soutien administratif et financier : aide financière, aide à la déclaration aux assurances, aide à l'obtention de papiers perdu dans l'évènement
- Aide au redémarrage de l'activité économique



9. FICHE REFLEXE - CANICULE

CANICULE

Définition	• Le terme de canicule se rapporte à une vague de chaleur très forte qui se produit en été et qui dure plusieurs jours et nuits. La caractérisation thermique d'une canicule est subjective, car elle dépend de la sensibilité des populations et donc du lieu où elle se produit. En Europe de l'Ouest, il est considéré qu'une canicule correspond à une température de nuit supérieure à 18-20 °C et une température de jour supérieure à 30-35 °C. En France métropolitaine, la période la plus propice aux canicules s'étend du 15 juillet au 15 août. Les services météorologiques préviennent qu'il existe un risque de canicule lorsque pendant au moins trois jours, les températures minimales, en particulier la nuit, sont au-dessus de 20 °C et les températures maximales supérieures à 33 °C. Mais cette définition peut même varier. Autant que les grands froids, les canicules menacent les personnes les plus fragiles. Car la chaleur fatigue. Elle peut aussi déshydrater et provoquer des coups de chaleur ou aggraver des pathologies existantes. Suite à la canicule exceptionnelle qu'a connue la France en 2003, un « plan canicule » a été mis en place dans le but de réduire les effets sanitaires du phénomène.
Actions du Maire	 Organisation de l'accompagnement des personnes fragiles Organisation d'une permanence en Mairie Préparation d'endroits frais (points d'eau, ventilateurs, frigos) <u>Si aggravation</u>: déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde Indiquer les actions envisageables compte tenu de la population / de la situation sur le territoire de la commune
	ALERTE
Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant	
 Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone) Affichages Message diffusé par les médias (radio et tv) 	
Conduites à tenir par la population	 En cas de vigilance orange et rouge: Passer au moins 3 heures par jour dans un endroit frais Fermer les volets et aérer la nuit Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour Boire fréquemment et abondamment même sans soif Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes (entre 11h et 21h) Prendre des nouvelles des personnes âgées, malades ou isolées ou leur rendre visite deux fois par jour (cf. Liste « repérage, veille et assistance des personnes isolées et fragiles ») Ecouter la radio En cas de malaises ou de troubles du comportement, appeler un médecin Ne pas hésiter à appeler la mairie en cas de besoin d'aide



10. FICHE REFLEXE - RISQUE PANDEMIE

RISQUE DE PANDEMIE

Définition	• Qu'est-ce qu'une pandémie ? Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1, par exemple
Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés) <u>soit 30 % de la population touchée</u>
Phase 4	Petits groupements limités de transmission interhumaine mais extension localisée (virus mal adapté aux humains) <u>soit 30 % de la population touchée</u>
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population
Actions du Maire	 Phases 3, 4, 5, 6: Dans ces phases, le Maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat, il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune Le Maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au Préfet Utilise la liste des personnes fragiles
Conduite à tenir par la population	Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Moselle (D.D.P.P.) Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m.) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine). Ne pas toucher aux oiseaux morts. La collecte est assurée par la Fédération Départementale des Chasseurs l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (O.N.C.F.S.) au ou la D.D.P.P. Pour la grippe A: Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15. Consignes d'hygiène: — Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro alcoolique — Utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains — Porter un masque



11. FICHE REFLEXE - Chapelle ardente

CHAPELLE ARDENTE

En cas de nombre important de décédés, les services de secours peuvent demander l'ouverture d'une chapelle ardente.

Compte tenu de la symbolique de ce genre de lieu, il convient d'éviter de l'installer dans des écoles, crèches, ... Penser également à ôter tout signe festif.

Deux situations sont possibles:

1) Mise à l'abri des corps quelques heures

Dans l'attente de l'enlèvement des corps par les pompes funèbres (les corps seront a priori conditionnés dans des sacs mortuaires). En cas de plan rouge, un Poste Médical Avancé sera mis en place par les sapeurs-pompiers dans lequel se trouve un dépôt mortuaire. Celui-ci ne sera que provisoire en attendant de transférer les victimes décédées vers le lieu retenu.

- Cellule logistique + cellule action :
 - ⇒ Définir un lieu avec des accès sécurisés
- > Equipe terrain:
 - ⇒ Nettoyer la salle
 - ⇒ Accueillir les services de secours
 - ⇒ Renvoyer les proches ou médias vers les structures d'accueil et cellule Renseignements
 - Communication (Solliciter la Police / Gendarmerie si nécessaire)

<u>ATTENTION</u>: Les informations relatives aux personnes décédées ne peuvent être divulguées que par les autorités judiciaires.

NOTA : Le Maire et ses adjoints sont Officiers de Police Judiciaire sous l'autorité du Procureur de la République

2) Exposition des cercueils

Lieu de recueillement des proches avant l'enterrement

- Cellule logistique + cellule action :
 - ⇒ Définir un lieu d'accueil
 - ⇒ Faire appel à une entreprise de pompes funèbres
- Equipe terrain :
 - ⇒ Installer la chapelle en partenariat avec l'entreprise (nettoyage de la salle, décoration, installation de chaises pour les familles, ...)
 - ⇒ Accueillir et guider les familles



V.MODELES

(Les modèles sont disponibles en version numérique et dans la pochette « documents »)



1. Fiches DOS

• a - Analyse de la situation

<u>D.O.S.</u> (Directeur des Opérations de Secours)

FICHE N° 1

ANALYSE DE LA SITUATION

•	OBJET DE L'APPEL :
>	QUI AVEZ-VOUS PREVENU:
	 ASTREINTE POMPIERS MAIRIE (communiquer le n° de téléphone et le nom de la personne d'astreinte) POLICE SANS OBJET

- A QUELLE HEURE ?:
- > OBJET DE L'APPEL ?

SI APPEL DE L'ASTREINTE, DEMANDER LE RETOUR DE LA FICHE N°3

DATE HEURE

NOM

OBJET

APPEL DE LA MAIRIE



• b - Traitement

<u>D.O.S.</u> (Directeur des Opérations de Secours)

FICHE N° 2							
	TRAITEMENT						
>	DATE:	HEURE D'ARRIVEE SUR LES LIEUX :					
>	NOM DE LA PERSOI	NNE D'ASTREINTE :					
>	OBJET DE L'APPEL	:					
>	CONSTATS DES FA	ITS SUR PLACE :					
SUITE	RESERVEE						
		Gère seul					
	0	Appelle des collègues					
		Appelle la conciergerie (qui appelle la mairie) si risque pour la opulation					
		Autres:					
>	COMPTE RENDU DE	LA MISSION (qu'avez-vous fait ?) ET MOYENS MIS EN OEUVRE :					
•	♦ HEURE ET FIN DE MISSION :						



◆ CELLULE OPERATION

c - Alerte des cellules

<u>D.O.S.</u> (Directeur des Opérations de Secours)

FICHE N° 3

ALERTE DES CELLULES

	•	DATE:
	•	HEURE D'APPEL :
	•	HEURE D'ARRIVEE :
	• 1	NOM DE LA PERSONNE :
	•	OBJET DE L'APPEL :
>	CELI	LULE COMMUNICATION
	•	DATE:
	•	HEURE D'APPEL :
	•	HEURE D'ARRIVÉE :
	• 1	NOM DE LA PERSONNE :
	•	OBJET DE L'APPEL :



• d - Main courante

D.O.S.

(Directeur des Opérations de Secours)

FICHE N° 4

MAIN COURANTE ET TABLEAUX DE BORD

Enregistrement des décisions et plans d'action

Lors d'une crise, les autorités municipales sont appelées à prendre des actes administratifs qui engagent leur responsabilité. Il appartient au Maire de veiller à ce que les personnes qui pourraient engager la responsabilité de la commune disposent des délégations de signatures adéquates.

L'organisation, dès le début de la crise, de l'archivage de tous les actes, permettra d'en justifier en cas de contentieux.

Main courante						
Evènement Date / Heure Mesures décidées Observations						

Classement des actes pris pour la gestion de la crise							
Objet de l'acte Nature de l'acte Signataire Délégataire Date Observations							

Plan d'action						
	Evènement :		Date :	Heure:		
Action	Responsable	Membres de l'équipe	Date début :	Date fin :		



e - Activation / Désactivation de la cellule de crise

<u>D.O.S.</u> (Directeur des Opérations de Secours)

FICHE N° 5

ACTIVATION / DESACTIVATION DE LA CELLULE DE CRISE

Modèle de fiche à diffuser lors du déclenchement ou de la désactivation d'une cellule de crise

Origine	Destinataire					
Commune d'Audun-le-Tiche						
	Préfecture - Fax n°					
Mairie:	Courriel					
Adresse du Poste de Commandement	Sous-Préfecture - Fax n°					
Communal (P.C.C.):	Courriel					
Coordonnées du P.C.C.	CODIS - Fax n°					
Tél.:	Courriel					
Fax:						
Date:	Heure:					
Nombre de pages dont celle-ci :						
Objet : Activation / D	Désactivation du P.C.C.					
Texte:						
Compte tenu des circonstances (1)						
(1) Préciser la nature de l'évènement						
Je vous informe donc de l'activation / désactiva	ution du P.C.C. à partir de h					
	Le Maire					



f - Suivi / Compte-rendu de missions

D.O.S.

(Directeur des Opérations de Secours)

FICHE N° 6

SUIVI / COMPTE-RENDU DE MISSIONS

Responsable:		
Nom:	Date début de mission :	
Prénom:	Heure début de mission :	
 :		
Descriptif de la mission :		
Moyens matériels engagés :		
	Signature de l'Autorité : M Maire	
Fin de Mission La mission a été : - Effectuée - Non effectuée	Date fin de mission : Heure fin de mission :	
Observations (blessures,) : Transmis au P.C.C. le// àh		

Version 2.0 du 13/04/2021



g – Fiche d'appel téléphonique

<u>D.O.S.</u>

(Directeur des Opérations de Secours)

FICHE N° 7

Nom de l'appelant :

FICHE D'APPEL TELEPHONIQUE

<u>Date de l'appel</u> :	<u>Heure de l'a</u>	<u>ippel</u> :	
Nom de la personne : Adresse :	Prénom :	Age	e:
☎ fixe:	🕿 portable :		
1. <u>ISOLEMENT</u>			
Vivez-vous seul(e) chez vous ? Si non, la personne qui vit chez vous est-elle Avez-vous des visites ? Si oui, avez-vous une visite au moins une fo 2. HABITAT	•	OUI OUI OUI OUI OUI OUI OUI	NON NON NON NON NON NON NON NON
	ı chez qui vous pourriez aller demander de l'aide ?	OUI UOU UUO	NON NON NON NON NON NON NON NON
3. <u>AUTONOMIE</u>			
Pouvez-vous vous déplacer seul(e) dans vot (pour accéder aux toilettes, au réfrigérateur Pouvez-vous boire seul(e) Si vous buvez de l'eau en bouteille, avez-vo (Cocher oui si la personne boit de l'eau du la Pouvez-vous manger seul(e)	r, au lit, etc) us des réserves ?	OUI UOUI U	NON □ NON □ NON □
4. <u>SANTE</u>			
Avez-vous un médecin traitant ? Est-il en vacances en ce moment ? Je ne sais pas <i>(Si la personne ne sais pas, e</i> Avez-vous un traitement médical ? Si oui, avez-vous des réserves ?	elle ne le voit pas souvent)	OUI U UOO UUO UU	NON NON NON NON NON NON NON NON
5. <u>RESULTATS</u>			
		onne <mark>OUI □</mark>	NON 🗆

Version 2.0 du 13/04/2021



• h - Estimation des dégâts sur les bâtiments après un mouvement de terrain

DOS

FICHE N° 8

Ŵ

ESTIMATION DES DEGATS SUR LES BATIMENTS APRES UN MOUVEMENT DE TERRAIN

ATTENTION! NE PAS ENTRER DANS LES BATIMENTS

Date : Heure :		Nom du rapporteur :			
Type de bâtiment :					
Adresse :					
Bâtiment stratégique :	OUI 🗖	NON □			
Responsable :					
Nom : Prénom :	Fonctio	on: 🕿:			
Nombre de niveaux : R-1 Nombre d'appartements :	R+1 R+2	R+3 R+4 R+5 R+			
Autres renseignements :					
ETAT EXTERIEUR :					
Détruit : Endommagé : Peu de dégât : Intact : Réhabilitation demandée :	OUI 🗖	NON □ NON □ NON □ NON □ NON □			
ELEMENTS D'INFORMATION	COMPLE	MENTAIRES:			
Salubrité : Réseaux : eau, énergie (chauffage, alimentation, hygiène, humidité, air,)					

CE COMPTE RENDU SOMMAIRE DE $1^{\rm \`ere}$ ESTIMATION EST ETABLI A TITRE INDICATIF AUX FINS DE RECENSEMENT



• i - Le Centre d'Accueil et de Regroupement (C.A.RE) - Organisation de soutien des populations

<u>D.O.S.</u> (Directeur des Opérations de Secours)

FICHE N° 9

Le Centre d'Accueil et de REgroupement (C.A.RE) Organisation de soutien des populations

Le P.C.S. doit permettre de répondre aux différents évènements de sécurité civile pouvant affecter la commune.

Certaines mesures particulières, concernant des risques identifiés sur le territoire, seront développées à travers les fiches « action » qui constituent le titre IV du P.C.S. Mais, quelle que soit l'origine du risque, les objectifs à atteindre seront sensiblement les mêmes, axés sur **la sauvegarde et le soutien des populations.**

Le dispositif de soutien des populations concourt à la prise en charge matérielle et morale des personnes concernées par un évènement.

Il nécessite une planification communale.

A partir de l'alerte, jusqu'au retour de la normale, le dispositif mis en place devra assurer le soutien des populations impliquées ou sinistrées.

La première prise en charge sera constituée de missions restreintes d'accueil et de réconfort, en favorisant le recensement de ces populations avant leur orientation.

Pour permettre une réponse rapide, et adaptée, il convient de déterminer quelle structure, accessible et suffisamment équipée, sera la mieux adaptée pour y créer le :

Centre d'Accueil et de Regroupement.

Un local évolutif permettra d'assurer les missions complémentaires de ravitaillement et l'hébergement d'urgence.

La fiche suivante récapitule les éléments à prendre en compte pour définir et aménager cet espace communal en lui donnant son caractère opérationnel.

ORGANISATION DU C.A.RE

Etape 1 : Choix du (ou des) lieu(x) d'implantation du C.A.RE

Identifier le lieu, hors zone à risque, susceptible de faire office de C.A.RE, en déterminant ses capacités d'accueil, et éventuellement d'hébergement et/ou de ravitaillement.

A titre indicatif, ces capacités peuvent être quantifiées selon les deux valeurs de référence définies par le Ministère de l'Intérieur : l'unité qui correspond à 50 personnes et la surface de 4 m²/personne.



Ce lieu dispose-t-il d'équipements spécifiques ?

Moyens de communication, chauffage, groupe électrogène, bureautique, équipements sanitaires, matériels d'hébergement, cuisine, matériels de ravitaillement

Quelles sont les modalités d'ouverture et de mise en fonctionnement des équipements ? Présence d'un gardien, modalité de détention des clés, mise en route eau, électricité, chauffage

Quelles sont les facilités d'accès à la structure (parking, voirie)?

En complément de **l'Accueil – Recensement – Réconfort – Orientation**, quels types de missions cette implantation permet-elle ?

- 1) Assistance matérielle et/ou soutien psychologique
- 2) Ravitaillement et/ou hébergement d'urgence

Etape 2 : Définition des cellules constituant le C.A.RE

En renseignant le tableau II à l'aide des listes de moyens et ressources de la commune, définissez l'organisation des différentes cellules qui composent la chaine de soutien des populations :

- Nombre de personnes affectés à chaque cellule,
- Lieu d'implantation des différentes cellules(*),
- Matériels nécessaires,
- Coordonnées.

(*) Les cellules chargées des missions complémentaires, et qui seraient détachées du C.A.RE sur d'autres sites (hébergement, ravitaillement, assistance matérielle, etc ...) doivent également être renseignées en tableau II.

Etape 3 : Organisation prévisionnelle du soutien à la population

En dernier lieu indiquez, sous forme de schéma ou en quelques lignes, l'organisation communale qui constituera la réponse au soutien des populations, en vous basant sur les recommandations et les exemples de la partie VI (Modèles) et des dispositions générales « ORSEC » départemental.

Elle sera élaborée selon l'un des 3 dispositifs suivants :

- Soit un C.A.RE « structure de base » aux missions restreintes,
- Soit une structure aux missions élargies regroupées sur un même site,
- Soit une structure aux missions élargies regroupées sur plusieurs sites.

Dans cette dernière configuration, indiquez par ordre de priorité les principaux lieux d'hébergement et de ravitaillement qui seront activés en cas de crise. Pensez à prendre en compte les moyens de transports pour l'acheminement des personnes sur les différents sites, dont la plus grande proximité possible sera recherchée.



• j - Centre d'Accueil et de Regroupement - Lieu d'implantation

Centre d'Accueil et de REgroupement

Lieu d'implantation

Centre d'Accueil et de Regroupement (C.A.R.E.)

Type de bâtiment	Capacité d'accueil	Surface en m ²	Adresse	🕿 - Fax	Equipements	Observations Accès
Complexe Jean Moulin						

Définition des cellules

Fonction / Cellule	Nombre de personnes	Lieu	Matériels nécessaires	🖀 - Fax
Accueil Réconfort Orientation Recensement		C.A.RE		
Information et soutien administratif				
Hébergement d'urgence				
Ravitaillement d'urgence				
Assistance matérielle				



• k - Recensement des populations accueillies au C.A.RE

Organisation prévisionnelle du soutien à la population

RECENSEMENT DES POPULATIONS ACCUEILLIES AU C.A.RE

Date et heure d'arrivée au C.A.RE	
Composition de la famille : Responsable (nom, prénom, date de naissance, sexe, téléphone portable)	
Conjoint (nom, prénom, date de naissance, sexe, téléphone portable)	
Enfant (nom, prénom, âge, sexe)	
Enfant (nom, prénom, âge, sexe)	
Enfant (nom, prénom, âge, sexe)	
Autre parent (nom, prénom, date de naissance, sexe)	
Motif du déplacement	
Besoins spécifiques	
Types de soins nécessaires	
Parents ou proches à contacter (Contact, adresse, téléphone)	
Lieu d'hébergement ou de relogement proposé (Responsable, adresse, téléphone)	
Date et heure de départ du C.A.RE	

Cette fiche est tenue par la cellule d'appui – recensement du C.A.RE.



2. Arrêté de réquisition

EXEMPLE D'ARRÊTÉ DE RÉQUISITION

EXEMPLE D'ARRETE DE REQUISITION				
Le Maire de la Commune d'Audun-le-Tiche, Vu le Code Général des Collectivités territoriales, article L 2212-2 ; Considérant : l'accident, l'événementà heure				
onsidérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses oligations. 1 l'urgence,				
ARRETE				
rticle 1 ^{er} : est prescrit à M Demeurant à 				
de se présenter sans délai à la Mairie depour effectuer la mission de il lui sera confiée. I de mettre à la disposition du Maire le matériel suivant : 				
de le faire mettre en place à (indiquer le lieu)				
rticle 2 : c Commissaire de Police/le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du résent arrêté. ait àle c Maire,				
ttention : Les frais de réquisition sont à la charge de la commune sauf convention contraire avec le responsable de l'accident.				
SUIVI DES MOYENS REQUISITIONNES				

Cette fiche permet de déterminer le matériel qui a été réquisitionné, et son état après son utilisation. Cette fiche doit être mise à jour par la cellule « Opération ».

Il est conseillé de sortir cette feuille en A3 - paysage et de photocopier plusieurs feuillets à mettre dans le matériel de la cellule « Opération ».

Désignation	Propriétaire	Coordonnées du propriétaire	Lieu d'engagement	Heure du début d'engagement	Heure de fin d'engagement	Etat avant opération	Etat après opération



3. Adoption du PCS

Le Maire de la commune de :

EXEMPLE D'ARRÊTÉ D'ADOPTION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Vu le CGCT et notamment les articles L2212-2 et L2212-4 Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, notammer son article 13 et son décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plo communal de sauvegarde,			
Arrête:			
Article 1er Il est institué dans la commune un plan communal de sauvegarde tel qu'il figure en annexe			
Article 2			
Le plan communal de sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus			
Article 3			
Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie			
Article 4 Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande du			
préfet.			
Article 5			
Le plan communal de sauvegarde est mis en œuvre pour faire face à un événement affectant directement la commune ou dans le cadre d'une opération de secours de grande ampleur			
Article 6			
Le plan communal de sauvegarde sera actualisé régulièrement, et au plus tous les cinq ans			
Article 7			
Il sera transmis 3 exemplaires du plan communal de sauvegarde à Monsieur le Préfet de la Région			
Fait àle			
Signature :			



4. Exemple d'arrêté portant restriction d'usage de l'eau distribuée

Le Maire de la Commune d'Audun-le-Tiche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, et notamment le titre II, sécurité sanitaire des eaux et des aliments, chapitre 1^{er}, articles L.1321-1 à L.1321-10 et les articles R1321-1 à R1321-88 relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles,

VU la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Considérant que suite (aux importantes précipitations, à une effraction sur les installations de distribution d'eau, à un déversement accidentel, à un dysfonctionnement de la station de traitement, aux analyses mettant en évidence la présence de) la qualité de l'eau peut être dégradée,

Considérant que cette situation constitue un risque pour la santé des populations et qu'en conséquence par précaution il est nécessaire de prendre des mesures d'urgence,

ARRETE

Article 1 er : A compter du .../.../.., l'eau ne doit pas être utilisée pour :

- La boisson,
- La préparation des aliments dans lesquels l'eau entre en grande quantité (biberons, sirops, potages, thés, cafés,),
- La cuisson de tous les aliments,
- Le lavage des aliments et de la vaisselle,
- Le lavage des dents,

sur le territoire de la Commune d'Audun-le-Tiche.

(A adapter suivant le problème de qualité rencontré - la restriction peut être plus ou moins étendue suivant le type de contamination ou de produit - cela est précisé par les consignes sanitaires)

- <u>Article 2</u>: La levée de cette interdiction n'aura lieu qu'après autorisation de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et selon les modalités qu'elle communiquera.
- <u>Article 3</u>: Une information appropriée est réalisée auprès de la population par les soins de la Commune.

 (A préciser éventuellement)
- Article 4 : Des dispositions sont prises par la Commune pour assurer l'alimentation en eau des habitants :
 - Eau embouteillée pour l'eau de boisson,
 - Citernes pour les autres usages.

(Pas d'obligation réglementaire – à l'appréciation du Maire – penser avant tout aux établissements particuliers : crèche, cantine scolaire, école, établissements sanitaires et sociaux, personnes âgées seules,)

<u>Article 5</u>: Monsieur le Maire de la Commune d'Audun-le-Tiche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est affiché sur les tableaux d'affichage communaux et dont un exemplaire est adressé à la Sous-préfecture de Thionville et à la Préfecture de Metz.

Fait à Audun-le-Tiche, le ../../.. Le Maire :



5. Exemple d'arrêté d'interdiction de circuler (Suite à des mouvements de terrains)

Le M	laire d'Audu	n-le-Tiche,				
VU VU	·					
VU	l'effondren	nent de terrain survenu le,				
VU	le rapport	pport d'expertise géotechnique établi par le Cabinet géotechnique				
	en date du	,				
CON	ISIDERAN	T que l'effondrement de terrain constitue un danger pour la sécurité publique,				
		<u>ARRETE</u>				
Article 1er: L'accès à la voie (communale, dépa jusqu'à nouvel ordre.		L'accès à la voie (communale, départementale) n°est interdit jusqu'à nouvel ordre.				
<u>Arti</u>	<u>cle 2</u> :	Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.				
<u>Arti</u>	<u>cle 3</u> :	Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrièr interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune de personnes directement concernées (riverains de la voie).				
<u>Arti</u>	<u>cle 4</u> :	Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.				
<u>Arti</u>	<u>cle 5</u> :	 Une ampliation du présent arrêté sera adressée à : Monsieur le Préfet du Département, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie/Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Directeur Départemental de l'équipement, Monsieur le Directeur Départemental des Services d'incendie et de Secours pour exécution chacun en ce qui les concerne. 				
		Fait àle// Le Maire				



6. Procédure de mise en service de la sirène

Numéro de GSM:

SMS à envoyer pour la mise en service :

- *1A (Mensuelle 1minute 30 secondes)
- *2A (6 minutes)
- *3A (Fin de procédure 30 secondes)

<u>Alerte nucléaire par sirène</u>: La sirène diffusera 3 signaux sonores prolongés et modulés d'1 minute et 41 secondes chacun et séparés d'un intervalle de 5 secondes.

La fin de l'alerte est donnée par un signal continu de 30 secondes.

Par ailleurs, la préfecture et les maires transmettent l'alerte à la population à l'aide de tous leurs moyens disponibles : sirènes, automates d'appels téléphoniques, réseaux sociaux, radio, télévision, Equipement Mobile de Diffusion d'Alerte (EMDA), etc.



7. Modèle de message d'alerte risque de nuage toxique - Confinement

Ceci n'est pas un exercice.

Le//, àh, la Commune d'Audun-le-Tiche a été informé par transport de matière dangereuse survenu àh	d'un	accident	· de
L'accident a eu lieu sur la route / l'autoroute / à l'intersection des routesla commune de	et	,	sur

Le Maire demande aux populations situées dans un rayon de 500 mètres / ou périmètre défini selon les éléments disponibles autour du lieu de l'accident, de se confiner chez elles en raison d'un risque d'émanation toxique, c'est-à-dire de fermer portes et fenêtres, d'obturer les bouches d'aération, de calfeutrer les ouvertures et de rester à l'écoute de la radio pour entendre les prochaines consignes. Les personnes qui sont à l'extérieur doivent rejoindre le bâtiment public le plus proche.

Il convient également de :

- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Ils sont pris en charge par les enseignants.
- Ne pas utiliser les téléphones fixes et portables pour appeler les secours ou les proches dans le seul but de s'informer, afin de ne pas saturer les communications nécessaires à l'intervention des secours et des forces de l'ordre.
- Ne pas allumer de flamme et ne pas utiliser d'appareils électriques susceptibles de consommer l'oxygène de la pièce où vous vous trouvez.
- Baisser ou arrêter le chauffage.

En cas de gêne respiratoire, il est conseillé d'appliquer un mouchoir humide sur la bouche.

Les personnes qui envisageaient de se rendre dans la zone où s'est produit l'accident ou de la traverser doivent impérativement différer leur déplacement ou choisir un autre itinéraire, afin de ne pas gêner l'action des secours.

Un nouveau communiqué sera diffusé dès que de nouveaux éléments seront connus, et en tout état de cause, d'ici 30 minutes.

Ceci n'est pas un exercice.



8. Modèle de message d'alerte risque d'explosion - Evacuation

Ceci n'est pas un exercice.

Le//, àh, la Commune d'Audun-le-Tiche a été informé par transport de matière dangereuse survenu àh		d'un accident	de
L'accident a eu lieu sur la route à l'intersection des routes	. et,	sur la commune	de:

Le Maire demande aux populations situées dans un rayon de 500 mètres / ou périmètre défini selon les éléments disponibles autour du lieu de l'accident d'évacuer immédiatement la zone (sous-entendu par leurs propres moyens en raison d'un risque d'explosion qui peut apparaître rapidement).

Il convient également de :

- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Ils sont pris en charge par leurs enseignants.
- Ne pas utiliser les téléphones fixes et portables pour appeler les secours ou les proches dans le seul but de s'informer, afin de ne pas saturer les communications nécessaires à l'intervention des secours et des forces de l'ordre.
- Ne pas allumer de flamme et ne pas utiliser d'appareils électriques susceptibles de consommer l'oxygène de la pièce où vous vous trouvez.
- Baisser ou arrêter le chauffage.

Les personnes qui envisageraient de se rendre dans la zone où s'est produit l'accident ou de la traverser doivent impérativement différer leur déplacement ou choisir un autre itinéraire, afin de ne pas gêner l'action des secours.

Un nouveau communiqué sera diffusé dès que de nouveaux éléments seront connus, et en tout état de cause, d'ici 30 minutes.

Ceci n'est pas un exercice.

Exemple de consignes pour l'évacuation :

- Conformez-vous dans tous les cas aux consignes des autorités et gardez votre calme
- Mettez-vous à l'abri
- Ecoutez la radio pour connaître les consignes de sécurité à suivre
- Ne téléphonez pas (afin de ne pas encombrer les lignes nécessaires pour les secours)
- Ne fumez pas (pour éviter les risques d'explosion)
- N'utilisez pas d'ascenseur (risque de coupure de courant)
- Coupez le gaz et l'électricité dans les habitations et pensez à vous munir d'une lampe de poche et d'une radio à piles
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'en occupent
- Ne vous approchez pas d'une zone sinistrée et préparez-vous à évacuer ou à être évacué
- Munissez-vous de l'indispensable : lampe de poche, radio à piles, vêtements chauds, médicaments, ainsi que de vos papiers d'identité

• Les points de rassemblement se situent : _	
• Les itinéraires à suivre sont les suivants :	



9. Modèle de messages d'alerte risque inondation

Message Type d'évacuation 1

Nous vous informons du risque de crue de l'Alzette ou la montée en charge du radier pour les (citer les jours concernés par l'alerte).

Un niveau maximum est prévu pour (indiquer les moments concernés par une crue maximum). Votre habitation se trouvant dans la zone inondable, nous vous conseillons expressément de prendre les dispositions suivantes :

- Surveiller régulièrement sous-sol et rez-de-chaussée afin de déclencher rapidement une éventuelle infiltration des eaux,
- Sortir des caves, sous-sols et rez-de chaussée tous les objets périssables que vous pouvez protéger,
- Sortir ou mettre en sécurité les appareils ou produits pouvant présenter un danger (appareils électriques, appareils de chauffage, voitures, mobilier, produits toxiques, arrimer les cuves à fuel, ...).

Pour tout renseignement, veuillez contacter:

- Mairie d'Audun-le-Tiche :
- Sous-préfecture de Thionville :
- Sapeurs-pompiers:



Message Type d'évacuation 2

Votre habitation étant située en zone dangereuse du fait de (préciser le risque)
Dû à la montée des eaux survenue le àh
Une évacuation est envisagée.

Nous vous demandons donc de :

- Fermer vos réseaux de gaz, d'électricité, d'eau et de chauffage,
- Attacher vos objets encombrants susceptibles de flotter,
- Si ce n'est déjà fait, monter les objets que vous souhaitez protéger ainsi que les produits qui pourraient être dangereux le plus haut possible.

Une fois évacué, vous n'aurez plus, temporairement, la possibilité de revenir à votre domicile. Ainsi, en attendant l'ordre définitif d'évacuation, munissez-vous de :

- Vêtements de rechange,
- Nécessaire de toilette,
- Médicaments indispensables,
- Documents personnels,
- Un peu d'argent.

N'oubliez pas de fermer à clé votre habitation une fois évacué. Soyez attentifs aux consignes qui vous seront données.

TENEZ-VOUS PRETS A EVACUER DES QUE VOUS EN AUREZ RECU L'ORDRE.



10. Elaboration d'un communiqué de presse

Cette action est réalisée par les membres de l'équipe Communication, en collaboration avec le Maire ou son suppléant.

Les objectifs sont :

- ⇒ D'informer la population de l'évolution de la situation par l'intermédiaire des médias afin de répondre aux incertitudes
- ⇒ De contrôler les informations fournies
- ⇒ De répondre aux attentes des médias
- ⇒ D'alléger la « pression médiatique » sur la cellule de décision afin de lui préserver une « liberté d'action ».

Faire un point presse de manière régulière (par exemple toutes les 6 heures)

Comment?

- > Recueillir les faits auprès du responsable de la cellule PC
- > Ne donner que des faits. Ne pas tenter de donner une explication prématurée des causes du sinistre. Ne pas faire d'hypothèses sur l'évolution de la situation.
- Organiser le communiqué selon la trame suivante : les faits, les mesures de secours mises en place, le nombre de victimes et de disparus, numéro de téléphone à contacte pour obtenir des renseignements.

Faire valider le texte par le Maire ou son adjoint et le responsable de la cellule PC.

Conseils:

- Veiller à donner des informations verbales en concordance à la réalité constatée par les médias sur le terrain
- > Veiller à ne pas donner des informations décalées par rapport aux attentes de la population
- > Veiller aux regroupements des informations sur les victimes
- Possibilité de faire appel à des experts afin de fournir des réponses scientifiques, cependant veillez à définir les limites d'attribution aux experts
- > Coordonner l'information scientifique, technique et sociale
- > Ne pas rejeter ou ignorer les demandes d'information des éventuels groupes de pressions

Attention ! Seul le maire doit s'adresser à la presse en cas de crise touchant seulement la commune.

<u>N.B.</u>: En cas de déclenchement d'un PPI ou d'un Plan départemental de Secours, seul le préfet peut s'adresser aux médias, ou le maire à partir des éléments communiqués par la préfecture.



Nom de l'observateur :

11. FICHE D'OBSERVATION D'EXERCICE

Lieu d'observ	ration:			
Feuille d'obse	ervation / exercic	e commune d'Aı	ıdun-le-Tiche -	xx/xx/xx

• Déclenchement du plan :

- o Rapidité de répercussion de l'alerte entre membres des cellules :
- o Répartition des rôles / compréhension rapide du rôle à jouer :
- Utilisation du document PCS : niveau d'appropriation :
- Mise en place du PCC et des cellules : cellule(s) observée(s)
 - o La cellule sait-elle où se mettre en place physiquement (quelle salle,
 - avec quels moyens...)?
 - o Le chef de cellule arrive-t-il à bien répartir les missions?
 - Les membres de la cellule savent-ils ce qu'ils ont à faire?
 - La cellule est-elle rapidement informée de la mise en place des autres cellules et notamment du PCC ou bien fonctionne-t-elle trop en autonome ?
 - Les liaisons avec le PCC sont-elles rapidement mises en place?

• Phase de réflexion :

- Durant cette phase, la mairie est informée que XXXX. Le Préfet a demandé aux mairies de recenser les populations potentiellement exposées et de lui donner des éléments pour le relais de l'alerte dans la zone exposée ainsi que pour assurer cette évacuation.
- Les cellules jouent-elles un rôle dans cette phase?
 - o Ce rôle correspond-t-il exactement à celui initialement prévu (dans le PCS)?
 - o La commune ne doit pas communiquer sur l'événement. Est-ce le cas ?
 - Détailler éventuellement les éléments qui sont défaillants par rapport au rôle que cette cellule devrait normalement jouer.
 - o La cellule semble-t-elle isolée dans cette phase? Si oui, pourquoi?
 - La cellule est-elle bien en coordination avec le PCC (remontées et redescentes régulières d'informations)?



12. GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS

BGRM	Bureau de Recherche Géologique et Minière
B.T.P.	Bâtiment et Travaux Publics
D.D.R.M.	Dossier départemental des risques majeurs
C.C.A.S.	Centre Communal d'Action Sociale
C.C.I.	Chambre de Commerce et d'Industrie
C.C.M.	Cellule de Crise Municipale
C.O.S.	Commandant des Opérations de Secours
D.D.A.S.S.	Direction Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales
D.D.P.P.	Direction Départementale de la Protection des Populations de la Moselle
D.D.T.	Direction Départemental des Territoires
D.D.R.M.	Dossier Départemental des Risques Majeurs
D.G.S.	Directeur Général des Services
D.I.C.R.I.M.	Dossier d'Information Communal sur les RIsques Majeurs
D.I.RE.N.	Direction Régionale de l'Environnement
D.O.S.	Directeur des Opérations de Secours
D.R.I.R.E.	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
D.S.T.	Directeur des Services Technique
E.M.D.A.	Equipement Mobile de Diffusion d'Alerte
E.P.C.I.	Etablissement Public de Coopération
I.G.N.	Institut Géographique National
I.N.S.E.E.	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
OR.SEC	ORganisation des SECours
P.C.C.	Poste de Commandement Communal
P.C.O.	Poste de Commandement Opérationnel
P.C.S.	Plan communal de sauvegarde
P.I.C.S.	Plan InterCommunal de Sauvegarde
P.L.U.	Plan local d'urbanisme
P.P.I.	Plan particulier d'intervention
P.P.M.S.	Plan Particulier de Mise en Sûreté
P.P.R.	Plan de Prévention des Risques
P.P.R.N.	Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles
P.P.R.T.	Plan de Prévention des Risques Technologiques
R.A.C.	Responsable des Actions Communales
R.C.S.C.	Réserve Communale de Sécurité Civile
S.D.A.C.R.	Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
S.D.I.S.	Service Départemental d'Incendie et de Secours
S.I.D.P.C.	Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
S.I.R.A.C.E.D.P.C.	Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de
5.1.II1.C.L.D.1 .C.	Défense et de la Protection Civile



13. <u>DIFFUSION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</u>

DESTINATAIRES:

- M. le Préfet
- M. le Sous-Préfet
- M. le Président du Conseil Général

Mme la Maire d'Audun-le-Tiche

Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (S.I.D.P.C. - Préfecture)

Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.)

Gendarmerie Nationale



14. MODIFICATIONS APPORTÉES AU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Date	Pages modifiées et ajoutées	Modifications apportées
11/2021 (VZ/8)	Modification des pages 2 et 3	• Sommaire
(-2.5)		Fiches guides :
	page III-13	⇒ la cellule de crise - Composition
	page III-14	Fiche réflexe - D.O.S.
	page III-16	Fiche réflexe - Cellule Opération
		Fiche réflexe - Cellule Communication
	page III-17	Fiche reflexe - Cellule Communication
	pages III-18 à III-20	⇒ les moyens
	pages III-21 à III-27	⇒ les annuaires
		Annuaire des lieux à alerter : lieux publics Lieux
		accueillant des enfants
		Associations
		Annuaire de crise
		Annuaire d'urgence
	Tuesdien des neces	Annuaire a argence
	<u>Insertion des pages</u> IV-42	Fiche réflexe en cas d'accident sur une canalisation GRT Gaz
	IV-42	Fiche réflexe nucléaire
	IV-46	Fiche réflexe tempête
	IV-48	Fiche réflexe canicule
	IV-49	Fiche réflexe risque de pandémie grippale
	IV-50	Fiche réflexe chapelle ardente
		Modèles :
	V-55	Main courante et tableaux de bord
	V-56	Activation / Désactivation de la cellule de crise
	V-57	
	V-58	Suivi / Compte-rendu de missions
	V-59	Fiche d'appel téléphonique
	V-39	Estimation des dégâts sur les bâtiments après un mouvement de terrain
	V-60	Le Centre d'Accueil et de Regroupement (C.A.RE)
	V-67	Exemple d'arrêté portant restriction d'usage de l'eau distribuée
	V-69	Procédure de mise en service de la sirène
	V-70	Modèle de message d'alerte risque de nuage toxique -
		Confinement
	V-71	Modèle de message d'alerte risque d'explosion - Evacuation
	V-72	Modèle de message d'alerte risque inondation - Message
	V 72	type d'évacuation 1
	V-73	Modèle de message d'alerte risque inondation – Message type d'évacuation 2
	V-74	Type a evacuation 2 Elaboration d'un communiqué de presse
	V-75	Fiche d'observation d'exercice
	V-76	
	V-77	Glossaire des abréviations
	V-78	Diffusion du Plan Communal de Sauvegarde Modifications apportées au Plan Communal de Sauvegarde
	VI-79	Annuaire de crise



VI.ANNUAIRE DE CRISE



ANNUAIRE DE CRISE

AUTORITES

Localisation	Téléphone	Fax	Observations
Préfecture de la Moselle Service interministériel de la défense et de Protection Civile (S.I.D.P.C.)			
Sous-Préfecture de Thionville			

POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

Localisation	Téléphone	Fax	Observations
Mairie d'Audun-le-Tiche Salle du Conseil municipal	03 82 59 15 00	03 82 91 28 14	Lieu de repli : M.J.C. (Salle Mandela)

CELLULE DE CRISE MUNICIPALE

Identification	Téléphone	Mobile
Mme Viviane FATTORELLI, Maire		
M. Gilles PRASSEL, Adjoint au Maire		
M. Gilles BLASI-TOCCACCELI, Adjoint au Maire		
Mme Sarah BOUMEDINE, Adjointe au Maire		
Téléphone d'astreinte des élus		
Mme Annie BRULLOT, Directrice Générale des Services		
Mme Valérie ZIMMER Assistante de direction		
Mme Laura FERRARI Assistante administrative		
Mme Aline BOUCHOT Responsable ressources humaines		
M. Jean-Marc CAVALLIN		



Identification	Téléphone	Mobile
M. Dominique MINELLI		
M. Claude MATHELIN		
M. Julien QUILLIEN		

CONSEIL MUNICIPAL

Nom / P	rénom	Portable	Fax Mairie	Fonction
FATTORELLI	Viviane			Maire
BLASI-TOCCACCELI	Gilles			Adjoint au Maire
PRASSEL	Gilles			Adjoint au Maire
BOUMEDINE	Sarah			Adjointe au Maire
POKRANDT	Frédéric			Adjoint au Maire
JOLIAT	Ingrid			Adjointe au Maire
BERERA	Gautier			Adjoint au Maire
GUILLAUME	Karine			Adjointe au Maire
CONTÉ	Cynthia			Adjointe au Maire
FELICI	René			Conseiller Mal délégué
SPANAGEL	Anne-Marie			Conseillère M ^{ale}
TANTON	Marcelle			Conseillère M ^{ale}
BOUMEDINE	Monique			Conseillère M ^{ale}
BELLUCCI	Francine			Conseillère M ^{ale}
BOCEK	Claude			Conseiller M ^{al}
PAQUET	Denis			Conseiller M ^{al}
HIRECHE	Farid			Conseiller Mal délégué
BONOMETTI	Carine			Conseillère M ^{ale} déléguée
MARTINEZ-LOPEZ	Michel			Conseiller M ^{al}
FATTORELLI	Valérie			Conseillère M ^{ale} déléguée
KUTARASINSKI	Thierry			Conseiller Mal délégué
MARTINEZ-LOPEZ	Isabelle			Conseillère M ^{ale}
KOWALSKI	Thomas			Conseiller M ^{al}
GATTULLO	Nicolas			Conseiller M ^{al}
JACQUIN	Eric			Conseiller M ^{al}
PEROGLIO-CARUS	Laurence			Conseillère M ^{ale}
MARCHESIN	Laurent			Conseiller M ^{al}
JACQUIN	Natacha			Conseillère M ^{ale}
SPANO	Sylvie			Conseillère M ^{ale} déléguée



PERSONNEL ADMINISTRATIF

Nam /	Prénom	Téléphone		Téléphone E-mail	Fonction
Nom 7	rrenom	Professionnel	Portable	E-maii	Fonction
BRULLOT	Annie				Directrice Générale des Services
ZIMMER	Valérie				Assistante de Direction
FERRARI	Laura				Assistante administrative
воиснот	Aline				Responsable ressources humaines
PAGNI	Bernadette				

PERSONNEL TECHNIQUE

Nom	Prénom	Téléphone				
		Professionnel	Domicile	Portable	E-mail	
CAVALLIN	Jean-Marc					Contremaître
MINELLI	Dominique					

POLICE MUNICIPALE

Nom	Prénom	Téléphone				
		Professionnel	Domicile	Portable	E-mail	
MATHELIN	Claude					Chef de la Police Municipale
QUILLIEN	Julien					Gardien brigadier de police municipale

ANNUAIRE DES LIEUX A ALERTER

LIEUX PUBLICS

Établ	Établissement		Téléphone						
Identité du responsable		Professionnel	Domicile	Portable	E-mail				
Lieux de culte	M. l'Abbé Emmanuel BANASSIM								
Salle polyvalente	Mairie d' AUDUN-LE-TICHE								
E.H.P.A.D. « Angel FILIPPETTI »	Mme MARTHE GUERMANN (Directrice)								



Étab	lissement		Tél	léphone	
Identité d	u responsable	Professionnel	Domicile	Portable	E-mail
Foyer AMLI	Responsable Metz : Mme Violaine LAVAUD (Directrice de la location accompagnée et de l'hébergement) Délégué territorial de secteur : M. Christophe HARMAND Responsable d'établissement : Foyer Audun-le-Tiche Mme Salima BERBACHE				
M.J.C. Centre Socioculturel Andrée Toussaint	M. Jean-Noël GIUNTA (Directeur)				
Multi-accueil « L'Ile aux Trésors »	Mme Aurélie SADLER (Directrice)				

LIEUX ACCUEILLANT DES ENFANTS

Nom de l'établissement	Adresse	Coordonnées	Capacité d'accueil	Identité et qualité du responsable	Coordonnées du responsable
Ecole Primaire Jean-Jacques Rousseau	10 rue Maréchal Foch		≈ 150 enfants	Mme Aurélie FRANÇOIS Directrice	
Ecole Primaire Marie Curie	6 rue Général Leclerc		≈125 enfants	M. Jean HAMANG Directeur	
Ecole Primaire « La Dell »	476 Rue de la Meuse		≈ 100 enfants	Mme Delphine AïSSA Directrice	
Ecole Maternelle Mandelot	22 rue de l'Etang		≈ 50 enfants	M. Olivier VIALAS Directeur	
Ecole Maternelle « La Dell »	136 rue de la Meuse		≈ 50 enfants	Mme Myriam BERGDOLL Directrice	
Ecole Maternelle Francbois	Rue des Bosquets		≈ 60 enfants	Mme Sylvie SPANO Directrice	
Ecole Maternelle Centre	10 rue Maréchal Foch		≈ 50 enfants	Mme Aurélie FRANÇOIS Directrice	

Version 2.0 du

13/04/2021



Nom de l'établissement	Adresse	Coordonnées	Capacité d'accueil	Identité et qualité du responsable	Coordonnées du responsable
Collège Emile Zola	2 rue André Malraux		≈140 places assises (cantine)	Mme Béatrice DE PAIVA (Principale)	

ASSOCIATIONS

Association	Nom, coordonnées du président	Adresse			Jo	urs / hora	iires		
			Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	AUDITO	RIUM Notre Da	me de l	Lorette -	rue de l	a Meus	se		
Ecole de Musique du Val d'Alzette « A ta portée »	Mme Christine JANISZ		17h00 - 20h00	18h00 - 20h00	14h00 - 19h30	16h45 -19h00	17h45 - 18h45	10h00- 12h00 17h00 - 19h00	
Chorale des Frontières	M. Hugo PINTO		20h00 - 22h00						
Groupe Vocal Europa 2000	Mme Marie-Claude BLONDEL					19h30 -21h30			
Harmonie Municipale	M. David EHRHART						20h00- 23h00		
		Salle de JUDO	0 – 77 r	ue de la	Quielle	1	1		
Judo	M. André SACHOT			18h30 - 21h30		16h00 - 21h30		13h30 - 16h00	9h30 – 11h30
Bujutsu	M. Olivier GANDECKA		18h30 - 21h30		18h00 - 21h30		18h00 – 22h00		
Ecole Maternelle Centre	Mme Aurélie FRANÇOIS Directrice		8h30 – 12h00						
Ecole Primaire J.J. Rousseau	Mme Aurélie FRANÇOIS Directrice			8h30 - 12h00 13h00 - 16h00		13h00 - 16h00	13h00 – 16h00		
Ecole Primaire Marie Curie	M. Jean HAMANG Directeur		13h00 - 16h00			8h30 - 12h00	8h30 - 12h00		



Association	Nom, coordonnées du président	Adresse			Jo	urs / hora	ires		
		Salle de tir – 1	8 bis ru	e Maréo	hal Foch				
Club de tir « La Balistique »	M. Frédéric MATHIEU			17h45 - 19h15	14h00 – 16h30	17h45 - 19h15	17h00 – 19h00		9h00- 11h30
		Salle Pierre TOM	MASI –	rue Jaco	ques Duc	los			
J.S.P. – Pompiers Sportifs	Capitaine Sylvain GIRARDEAU	Centre d'intervention 16 rue Maréchal Foch 57390 AUDUN-LE- TICHE M. David FABBRO						14h00 - 16h00 (JSP)	
Association Effort et Réconfort	Mme Jocelyne HOFFMANN		20h00 - 22h00						
Ecole primaire « LA DELL »	Mme Delphine AïSSA Directrice						13h45- 15h30		
J.S.A. Athlétisme	M. Abdelhak LAYACHI						17h00- 20h00 12/11/21- 28/04/22 Partage avec Basket		
J.S.A. Volley	M. Guillaume MASSUCCI			19h00- 20h30					
Collège + UNSS	Mme DE PEIVA Principale du Collège		10h00- 16h30	8h00- 16h30	8h00- 15h45	8h00- 16h30	8h00- 13h00		
J.S.A. Basket	M. Laurent MARCHESIN		18h00 - 20h00	20h30 - 22h00	16h00 - 21h00	18h00 - 20h00	20h15 - 23h00		
Sport ATT 57	M. Frédéric SZABO					20h00 - 23h00		16h00 - 19h00	16h00 - 19h00 Sauf si match de basket
Association Portugaise d'Audun-le- Tiche	Mme Albertina DE ALMEIDA				21h00 – 23h00				10h00 - 12h00 Sauf si match de basket
		Salle GACA – A	venue	Salvado	r Allende				
Danse IMPRO	Mme Mireille RUTILI		19h00 - 22h00			20h00 - 22h00			
Tennis de table	M. Gilbert MELACOTTE			18h00 - 22h30	21h00 - 22h30	18h00 - 20h00	18h00 - 23h00		
Association des Musulmans d'Audun-le- Tiche (A.M.A.)	M. Abdallah HAMDANE								14h00 - 18h00



Association	Nom, coordonnées du président	Adresse			Jo	urs / hora	ires		
ZUMBA	M. Yvon PEIXOTO		20h00 - 21h30 Salle Mariani		14h00 - 15h00 19h00 - 20h00		17h00 - 18h00	11h00 - 12h00	
Escrime	M. Thierry SPECK				16h00 - 19h00				
COM	PLEXE SPORTIF QU	AI CABUCIERE –	AVENU	E PAUL I	ROEF (Pa	rtie Gyr	mnastiqu	ıe + DO.	<mark>(O)</mark>
J.S.A. Gymnastique (partie gymnastique)	Mme Cécile RUGGIERI		16h00 - 21h30	16h00 - 21h30	9h00 - 19h00 19h00- 20h00 (Seniors)	16h00 - 21h30	16h00 - 21h30	9h00 - 20h00	9h00 - 20h00
J.S.A Karaté (partie DOJO)	M. Franco REA		18h00 - 19h30		17h00 - 19h30		19h00 - 20h30	14h00 - 16h30	
Audun Aïkido JO (partie DOJO)	M. Franco GALLUZZO		19h30 - 21h00			19h00 - 20h30			
Taï Chi Chuan (partie DOJO)	Mme Edith ANCIAUX							9h30 - 12h30	
Collège Emile Zola	Mme Béatrice DE PAIVA			8h00- 12h00 (partie Gym)	8h00- 12h00 (DOJO)	8h00- 12h00 (parties Gym et DOJO)			
Ecole primaire Marie Curie (partie DOJO)	M. Jean HAMANG		8h00- 12h00	8h00- 12h00					
Ecole primaire J.J. Rousseau (partie DOJO)	Mme Aurélie FRANÇOIS						8h00 - 12h00		
Bujutsu (partie DOJO)	M. Olivier GANDECKA			16h00 – 18h00		16h00 - 18h00			
M.J.C. (mezzanine)	M. Jean-Noël GIUNTA (Directeur)		9h30 – 11h00 (Yoga) 19H30 - 20H30 (Gym douce)			19H30 - 20H30 (Gym douce)			

PROFESSIONNELS DE SANTE

Nom / Prénom	Tél. fixe	Portable	Compétence
Dr Hyacinthe BLONDIN			Médecin généraliste
Dr Marie-Claire SARDELLITTI			Médecin généraliste
Dr Pierre HAZARD			Médecin généraliste
Pharmacie du Centre : Mme Catherine MARQUES			Pharmacienne Pharmacie partenaire pour la distribution des pastilles d'iode
Pharmacie Terres Rouges : Mme Véronique BOURGAUX			Pharmacienne



Cabinet « Les Abeilles »	Infirmières
Regroupement d'infirmiers	Infirmier/ères
Cabinet de podologie : MM. BRANDQUIEN - RIPANI	Podologues
M. Giancarlo PADOVAN	Pédicure
Cabinet dentaire : M. Alain BALAGNA - Mme Diane MAHAULT	Dentistes
Mme Sabine PRINTZ	Dentiste
M. Fabien TANDA	Dentiste
M. VU Le Thang	Dentiste
Hôpital Bel Air Thionville	
Centre Hospitalier Emile Mayrisch	
Esch-sur-Alzette	
Cabinet de Kinésithérapeutes : MM. POLLASTRO - SALARI-PECCICA - Mme EHRARD	Kinésithérapeutes
Mme Laetitia CANALE	Ostéopathe
Cabinet de Kinésithérapeutes : Mme PERNA - M. TOMBOLAN	Kinésithérapeutes
Cabinet d'Orthophonistes : MM. GATINEAU - PIETSCHMANN	Orthophonistes
SELCA EVOLAB : M. Thibault FERRANDON	Laboratoire d'Analyse
Clinique Vétérinaire de l'Alzette	Vétérinaire
M. Alain MOERENHOUT	Vétérinaire

LIEUX MUNICIPAUX ET ERP PUBLICS (Ecoles, Collège, salles de sports, lieu de culte)

Moyens	Capacité	Observations
Salle Polyvalente composée des salles GACA et	200 places assises	
MARIANI	200 places assises	
Club de tir	50 personnes	
Salle Pierre Tomasi	150 personnes	
Salle de Judo	50 personnes	
 Salle de Gymnastique et Dojo "Quai Cabucière" 	417 personnes	
 Auditorium « Notre Dame de Lorette » 	100 personnes	
 Eglise Saint François (n° tél du Presbytère d'Aumetz) M. l'Abbé Emmanuel BANASSIM : 	200 personnes	
Groupes scolaires (préaux) :		
Ecoles Primaires:		
 Jean-Jacques ROUSSEAU 		
 Jean-Jacques ROUSSEAU (Bâtiment B) 		
Marie Curie		
• « La Dell »		
Ecoles Maternelles :		
• Mandelot		
• « La Dell »		
• Francbois		
• Centre		
Collège Emile Zola		
Maison de la Petite Enfance	_	



ERP AVEC LOCAUX D'HEBERGEMENT

Établi	ssement		Tél	léphone	
Identité du	ı responsable	Professionnel	Domicile	Portable	E-mail
Salle polyvalente	Mairie d' AUDUN-LE-TICHE				
E.H.P.A.D. « Angel FILIPPETTI »	Mme MARTHE GUERMANN (Directrice)				
Foyer AMLI	Responsable Metz: Mme Violaine LAVAUD (Directrice de la location accompagnée et de l'hébergement) Délégué territorial de secteur: M. Christophe HARMAND Responsable d'établissement: Foyer Audun-le-Tiche Mme Salima BERBACHE				
M.J.C. Centre Socioculturel Andrée Toussaint / Accueil périscolaire	M. Jean-Noël GIUNTA (Directeur)				
Multi-accueil « L'Ile aux Trésors »	Mme Aurélie SADLER (Directrice)				

LIEUX ACCUEILLANT DES ENFANTS

Nom de l'établissement	Adresse	Coordonnées	Capacité d'accueil	Identité et qualité du responsable	Coordonnées du responsable
Ecole Primaire Jean-Jacques Rousseau	10 rue Maréchal Foch		≈ 150 enfants	Mme Aurélie FRANÇOIS Directrice	
Ecole Primaire Marie Curie	6 rue Général Leclerc		≈125 enfants	M. Jean HAMANG Directeur	
Ecole Primaire « La Dell »	476 Rue de la Meuse		≈ 100 enfants	Mme Delphine AïSSA Directrice	
Ecole Maternelle Mandelot	22 rue de l'Etang		≈ 50 enfants	M. Olivier VIALAS Directeur	
Ecole Maternelle « La Dell »	136 rue de la Meuse		≈ 50 enfants	Mme Myriam BERGDOLL Directrice	
Ecole Maternelle Francbois	Rue des Bosquets		≈ 60 enfants	Mme Sylvie SPANO Directrice	



Nom de l'établissement	Adresse	Coordonnées	Capacité d'accueil	Identité et qualité du responsable	Coordonnées du responsable
Ecole Maternelle Centre	10 rue Maréchal Foch		≈ 50 enfants	Mme Aurélie FRANÇOIS Directrice	
Collège Emile Zola	2 rue André Malraux		≈140 places assises (cantine)	Mme Béatrice DE PAIVA (Principale)	

NUMEROS D'URGENCE

IDENTIFICATION	TELEPHONE
SAMU	15
Police / Gendarmerie	17
Pompiers	18
Toutes urgences (numéro européen)	112
Numéro national d'appel d'urgence unique et gratuit qui permet aux personnes sourdes et malentendantes d'alerter les services de secours	114
SAMU social	115

GESTIONNAIRE DE RESEAUX, OPERATEURS DE SERVICE PUBLIC ET ASSOCIATIONS CARITATIVES / HUMANITAIRES

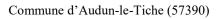
Sapeurs-Pompiers	18 Caserne d'AUDUN-LE-TICHE:
S.D.I.S. de la Moselle - Capitaine VOINOT et Capitaine SIMON	
Gendarmerie Brigade d'Audun-le-Tiche :	17
Préfecture Service interministériel de la défense et de Protection Civile (S.I.D.P.C.) - B.P. 71014 57034 - METZ Cedex	
Direction Départementale du territoire de Thionville	
Direction Départementale des Actions Sanitaires et Sociales (D.D.AS.S.)	
ENEDIS (ex E.R.D.F.)	
VEOLIA VEOLIA 3 rue Bétiel	
SIVOM de l'Alzette (Assainissement)	
DALKIA	
G.R.D.F Service dépannage	
Société d'hydrocurage : MALEZIEUX SIEGE SOCIAL : 1 rue Saint-Vincent - BP 60640 57140 WOIPPY	



Sapeurs-Pompiers	18 Caserne d'AUDUN-LE-TICHE:
S.D.I.S. de la Moselle - Capitaine VOINOT et Capitaine SIMON	
GRTgaz - Pôle exploitation Nord-Est - ECTR - Mesure information - Immeuble Crystal 7ème étage - La Madeleine - Quartier Romarin - 59777 EURALILLE	
Météo France	
Secours catholique (Délégation de Thionville)	
Croix rouge française (Délégation de Thionville)	
Secours Populaire Français (Délégation de Thionville)	
Association Départementale de la Protection civile Antenne des 3 frontières et Pays Haut 1 place de la République 57270 UCKANGE	
M. Thierry VELU (Président) Groupe de Secours Catastrophe Français B.P. 80 222 59654 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX	Mise à disposition du matériel de 1 ^{ère} nécessité dès les premières heures d'une catastrophe ainsi que du personnel spécialisé (suivant courrier du 03/09/2014 - confirmé par courriel du 13/08/2018)

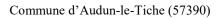
MAGASINS, COMMERCES, EXPLOITATIONS AGRICOLES

NOM DU COMMERCE / NOM DU RESPONSABLE	ADRESSE	2	ê
2M Médical Matériel Médical M. Frédéric MORELLO	31-33 rue Foch		
"La MU" Presse Librairie Mme Murielle ROGOWSKI	3 rue Foch		
Agence Laforêt Immobilier M. Frédéric ALBANI	47b rue Maréchal Foch		
Agence NEMETH IMMO M. David NEMETH	7 place du Château		
Aldi Supermarché M. Xavier PLATAT	562 Allée Lucien Schaeffer		
Allianz Assurance M. Julien PELLEGRINO	165 Avenue de la Fonderie		
Allo Pizza Restauration Mme Christine CONTINI	80 rue de la gare		
ANDRIOLLO Agriculteur MM. Jean & Patrick ANDRIOLLO	11 route d'Aumetz		
Au roi de la frite Restauration	32 rue Napoléon 1er		
Auto DRS Automobile M. Déclio DO ROSARIO	14 Route d'Aumetz		
Auto-école Philippe M. Philippe KLEIVER	21 rue du Moulin		
AXA Assurance Mme Claire PIERRON	59 rue Foch		
Banque BNP Paribas	ZAC de l'Alzette		
Banque Caisse d'épargne	159 place Marchesin		





	T	1	
Banque Crédit Agricole Distributeur	ZAC de l'Alzette		
Bar Le Palace 2 M. Gilles PERGOLANI	5 Place du Château		
Beauté des iles Institut de beauté Mme DE SOUSA	47 B rue Maréchal Foch		
Bella Zi' Tradizione Italiana Pizzeria	7 rue Paul Lancrenon		
Benedic Immobilier	19 rue du Général		
M. Thierry BENEDIC	Leclerc		
Bibi's garage (garage réparations automobiles) M. Philippe BERTINI	195 rue François Ponsin		
Cabinet Infirmières "les Abeilles" Mme Sylvie DANTON	24 rue Foch		
Café des voyageurs MM. Steve FREIS/ Bruno COSTA	rue Du Maréchal Foch		
Canitout Toilettage Mme Nathalie CHARREIRE	31 rue du Maréchal Foch		
Carrefour Market Supermarché M. Cyril BOURDOU	63 rue du Luxembourg		
Casa Vostra (Restaurant) M. Alexis PRENOT	rue ZAC de l'Alzette		
CB Fleurs (Fleuriste) Mme Catherine BIANCHI	32 rue Général Leclerc		
Chauss'expo (Magasin Chaussures) Mme Marie-PIERRE CECCHETTI	ZAC de l'Alzette		
Chez Rachid (Boucherie) M. Rachid ELYAAGOUBI	78 rue du Luxembourg		
Chez Silvio (Restauration) M. Silvio RAMIRES	30 rue Leclerc		
Churrasqueira Rodrigues Traiteur M. Rodrigues CHURRASQUEIRA	2 rue Napoléon 1er		
CIC Banque Mme Gisèle BECKER	13 rue Général Leclerc		
Clinique Véterinaire de l'Alzette Mme Nathalie CONTRANT	40 Place Marchesin		
Coiffure pour lui Coiffure	1370 Avenue Salvador		
Mme Laurence CARRARO	Allende		
Colibri Coiffure (Coiffure à domicile) Mme Morgan MAZZAGRILLI	42 rue Mayrisch		
Cosmopolitan Barber Coiffure / barbier	52 rue du Maréchal Foch		
Coursier Transports M. Jean DONNINI	1346 Avenue Salvador Allende		
Crédit Mutuel Banque M. Stéphane MARINONI	2 rue Maréchal Foch		
CULTURE PAIN Boulangerie MM. Alvine DUDEK / Philippe MEYER	637 Allée Lucien Schaeffer		
Dark M Studio Création vidéo M. Idir Noa MANCER	rue du laboratoire		
De la tête aux pieds Onglerie / beauté	7 rue du Maréchal Foch		
De la tête aux pieds Institut de beauté	117 rue Maréchal Joffre		
Délices d'Orient Alimentaire M. Nouredine JNAH	501 rue Clémenceau	 	
DERLET (Décoration) M. Marc DERLET	14 rue Leclerc		
Diss'co Mc Donald's Restauration Mme Christelle TURCHI	Rue du Luxembourg		
Ecomax (vente, éclairage,LED) M. Maxime MISÉRÉ	25 rue Salvador Allende		
Eléphant bleu	Rue du Luxembourg		





Entreprise GAMMAITONI (Couvreur) M. Eric GAMMAITONI	2A rue Bétiel		
Eric Caselli Coiffure M. Eric CASELLI	721 Allée L. Schaefer		
Ets MORANDINI (Electroménager) M. Gilles MORANDINI	12 rue Leclerc		
EURL NEMETH Immobilier M. David NEMETH	7 Place du Château		
FIDUGEC - Expertise comptable M. Bernard CHARRONT	44 rue Maréchal Foch		
Fitness Addict Sport M. Frédéric COLISTA	Bat 3 ZAC Alzette		
GAEC des Carrières - Agriculteur MM. Patrick ANDRIOLLO / Steve BISCARO	11 route d'Aumetz		
Garage REA M. David REA	152 rue du Moulin		
ICIGVAPE (Cigarette électronique) M. Laurent PERRIN	ZAC de l'Alzette		
Istanbul 2 Restauration M. KORKNAZ	23 rue Général Leclerc		
Jean BAURET Agriculteur	Place du Château		
KCF constructions métalliques	rue de la Libération		
La Dogana Traiteur	ZAC de l'Alzette, rue du Luxembourg		
La pause beauté (Bien-être) Mme Aurélie HOFFMANN	2 rue du Horlet		
La Poste M. Alain SCHUMACHER	55 rue Foch		
La Rôtisserie d'Audun (Restauration) Mme Ivana VRANKUF	34 rue de la Libération		
Laser Institut Mme Corinne GATTULLO	8 rue de l'Alzette		
L'atelier de Céline Soins de beauté Mme Céline DONNINI	1302 avenue Salvador Allende		
L'entr'pot Café/Bar M. Francesco PROVENZANO	2 rue Napoléon 1er		
Les jardins modernes Jardinage M. Thomas TOCCACELI / Monsieur Quentin LEVEQUE			
Lidl Supermarché Mme Mélanie KRUPA	33 rue Napoléon 1er		
Logis Décor Décoration M. POLETTO	630 rue Clémenceau		
Maison TOTI Supermarché Mme Martine TOTI-BURATTI	1 Quartier Saint Laurent		
Maylis Voices	rue du Vieux Colombier		
MCA Bricolage Mme Valérie BARBERA	81 rue Clémenceau		
Menuiserie Design Agencement M. Stéphan BAHL	45 A rue Maréchal Foch		
Multiprint Imprimerie M. Patrick NERRAULT	233 rue François Ponsin		
Naturhouse (Bien-être) Mme Laura AGUILERA	1 rue Maréchal Joffre		
Optique Moschetti M. Julien MOSCHETTI	53 rue Foch		
Oust-Elec (Electricité Générale) M. Vincent OUSTELAND	200 rue François Ponsin		
Oxygene Coiffure Mme Nathalie WIART	181 Avenue de la Fonderie		
Pharmacie des Terres Rouges Mme Véronique BOURGAUX	9 rue Napoléon 1er		
Pharmacie du Centre Mme Catherine MARQUES	1 rue Foch		



Version 2.0 du 13/04/2021

Phone Repair - Réparation mobiles M. Reda BENSLIMANE	30 rue du Général Leclerc		
Pizzeria PIANETTI	4 rue de la République		
Point vert Jardinerie M. Eric HUTIER	251 rue du Moulin		
Pompes Funèbres ZAVATTI MM. Denis ZAVATTI – Xavier METZINGER	rue Clémenceau		
Ptinoutch (couture) Mme Sarah BRUNVARLET	20 rue Leclerc		
RC bikeshop Audun Sport M. Ricardo ESPINGARDEIRO	1318 rue Salvador Allende		
Royal Alzette Restauration M. ZHU AIDAN	751 allée Lucien Schaefer		
Anciennement MOSCHETTI (Primeur)	432 rue du Moulin		
SELCA EVOLAB Laboratoire M. Thibault FERRANDON	rue du Luxembourg		
SETH Transports	10 rue Bétiel		
SK Coif' (Coiffure) Mme Sylvie JACOBÉ	7 Pace du château		
Snack Pizzeria CICCIO M. François BORIA	870 avenue Salvador Allende		
SNC Euroboucherie M. Joseph FISICHELLA	ZAC de l'Alzette rue Foch		
Sommellerie de France M. Philippe KLUKKER	2 rue Napoléon 1er		
Styling'hair (Coiffure) Mme Audrey BART	11 rue du Maréchal Foch		
Tango T Sécurité Mme Angèle THEVENIN	8 impasse du Parc		
Teknik Contrôle DEKRA M. Gérald FERREIRA	109 Avenue Salvador Allende		
Transports TAJAK	9 rue de la Libération		
Tu Laura Moins Cher Mme Laura BALDELLI	4A rue Gambetta		
VEOLIA	3 rue Bétiel		
WIJNE Frère Agriculteur M. François WIJNE	Ferme d'Hirps		
ZEEMAN (Commerce)	683 allée Lucien Schaefer		

AUTRES ERP

Etablissement	Responsable	Téléphone
Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette (C.C.P.H.V.A.)	M. RISSER, Président	
Déchetterie de la C.C.P.H.V.A. RD 16, Route d'Aumetz, 57390 Audun-le-Tiche		
E.P.A. Alzette - Belval	M. Damien NERKOWSKI, Directeur	



REPERAGE, VEILLE ET ASSISTANCE DES PERSONNES ISOLEES ET FRAGILES

(Liste mise à jour par le C.C.A.S.- Documents à disposition en format A3)



Commune d'Audun-le-Tiche (57390)

Version 2.0 du 13/04/2021